



## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

### « Sud Cornouaille »

Rapport d'activités 2023



# SOMMAIRE

---

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>I. Les Chiffres clés et Faits marquants en 2023</b> .....	<b>4</b>
<b>II. Rappel du contexte</b> .....	<b>5</b>
1. Présentation du territoire .....	5
2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE .....	5
3. Organisation de travail .....	6
<b>III – Animation et Mise en œuvre du SAGE</b> .....	<b>7</b>
1. Activités de la CLE et des instances associées .....	7
2. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE .....	8
3. Communication .....	8
4. Animations scolaires sur l’eau .....	11
5. Etudes complémentaires .....	12
6. Bilan financier de l’action .....	15
<b>IV. Troisième plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt</b> .....	<b>16</b>
1. Animation et suivi du programme .....	17
2. Suivi qualité de l’eau .....	20
3. Actions agricoles .....	25
4. Volet renaturation de l’espace .....	30
5. Volet curatif des algues vertes .....	30
6. 1Bilan financier 2023 .....	31
<b>V – Programme de Lutte contre les Contaminations bactériologiques</b> .....	<b>32</b>
1. Littoral Fouesnantais .....	33
2. Bassins versants Aven Belon Merrien .....	38
<b>VI – Entretien et gestion des Milieux aquatiques</b> .....	<b>41</b>
1. Sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération .....	42
2. Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais .....	45
3. Sur les bassins versants de l’Aven – Belon - Merrien .....	48
<b>VII – Réhabilitation et gestion du bocage</b> .....	<b>51</b>
1. Sur le territoire de l’Agglomération de Concarneau et du Pays Fouesnantais (hors Odet) .....	52
<b>VIII - Promotion des Techniques alternatives au désherbage chimique</b> .....	<b>54</b>
1. Sur le territoire de CCA .....	54
<b>IX – Moyens mobilisés</b> .....	<b>56</b>
1. Equipe d’animation .....	56
2. Bilan financier .....	56
<b>Annexes</b> .....	<b>57</b>
Annexe 1 - Compte rendu des réunions de CLE .....	57
Annexe 2– Avis de la CLE .....	57
Annexe 3– Stratégie d’adaptation à l’ensablement de l’Aven et du Belon .....	57

Annexe 4 – Communication PLAV : Lettres agricoles – Articles et Communiqués de Presse .....	57
Annexe 5 – Bilan de la qualité des eaux de la Baie de la Forêt 2022/2023.....	57
Annexe 6 – Plaquette d’informations sur les MAEC .....	57
Annexe 7– Stratégie bocagère de l’Agglomération de Concarneau et du Pays Fouesnantais.....	57
Annexe 8– Bilan financier 2023 .....	57

## I. LES CHIFFRES CLES ET FAITS MARQUANTS EN 2023

### MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Avis de la CLE : 3 avis formels rendus

Communication :

- Newsletter dédiée au plan algues vertes
- Campagne de communication pour la préservation de la qualité du littoral

Animations scolaires sur le Cycle de l'Eau :

- QC : 7 classes touchées
- CCA : 17 classes touchées

Schéma de carénage : diagnostic des pratiques et évaluation des besoins et de l'offre en équipements

Gestion quantitative de la ressource en eau : élaboration d'une feuille de route pour 2024

Ensablement : Etude de faisabilité d'un dragage d'entretien ciblé à l'embouchure des rias

### PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

Contrat AV : Signature du nouveau programme d'actions 2022-2027

Plan d'actions renforcés (ZSCE) : Mise en œuvre et suivi de l'arrêté préfectoral ZSCE avec l'Etat, les collectivités et la profession agricole

Outils financiers :

- Extension du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux à 28 agriculteurs au total (soit environ 20 % des exploitations du BVAV)
- 35 contractualisations de mesures agro-environnementales et climatiques de la nouvelle programmation MAEC 2023-2027

Chiffres clés :

- Depuis 2022, 332 000€ versés aux 28 agriculteurs au titre des PSE
- 502 ha de couverts végétaux semés précocement pour limiter le lessivage de l'azote
- 48 conseils personnalisés et gratuits pour faire évoluer les pratiques agricoles
- 5 animations collectives proposées à l'ensemble des agriculteurs
- Un nouveau record : 115 tonnes d'algues vertes ramassées et traitées en 2023 (4<sup>ème</sup> année consécutive sans algues vertes ou presque)

### LUTTE CONTRE LES CONTAMINATIONS BACTERIO

BV Mer Blanche, anse de Penfoulic et marais de Mousterlin : Mise en œuvre des actions des profils conchylicoles + suivi de la qualité de l'eau (exutoires, BV et coquillages)

BV de l'Aven aval : Finalisation et consultation sur le plan d'actions renforcé => parution de l'arrêté préfectoral ZAES Aven aval en novembre 2023

### GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Travaux d'entretien des cours d'eau :

- BV Aven Belon Merrien (QC) : 42.9 km de cours d'eau entretenus dont 8.2 km par AAPPMA
- CCA : 43 km de cours d'eau entretenus
- CCPF : 6 km de cours d'eau entretenus

Restauration de la continuité écologique :

- Finition des travaux sur le moulin Chef du Bois sur le Saint Laurent (CCA)
- Retenues du Brunec et du Plessis (CCA) : relance des études
- 2 obstacles aménagés (QC) : 1.6 km de cours d'eau rendu accessible
- 2 tronçons de cours d'eau (100 m) remis à ciel ouvert sur Fouesnant (CCPF)

Restauration hydromorphologique des cours d'eau :

- CCPF : Diagnostic réalisé par une stagiaire sur l'ensemble des cours d'eau.
- CCA : 2 nouveaux plans d'eau supprimés sur le BV du Dour Ruat (CCA) + conception d'un film retraçant le projet, avant et après travaux

Suivi du marais de Mousterlin (CCPF) : dernière année complète de suivi de la STEP de Penfalud avant bilan avec les services de l'état pour définir les suites à donner.

Gestion des espèces invasives

CCA et CCPF : piégeage collectif des ragondins

Communication :

Sur le BV Aven Belon Merrien (QC) : Diffusion de la plaquette d'informations et interventions auprès des scolaires et agents communaux

### REHABILITATION DU BOCAGE

Sur l'Agglomération de Concarneau et du Pays Fouesnantais : adoption d'une stratégie bocagère 2023-2027 avec un objectif de création de 5 km de bocage par an (haies et talus) ainsi que la protection et la gestion durable du bocage



### 3. Organisation de travail

L'animation du SAGE et la mise en œuvre du volet opérationnel sur les bassins versants Sud Cornouaille repose sur une organisation spécifique. Elle s'appuie sur un **partenariat entre 3 collectivités** (CCPF, CCA et Quimperlé Co) pour pouvoir agir à l'échelle des bassins versants. Ce partenariat est formalisé par une convention passée entre les 3 collectivités.

#### 3.1/ Portage du SAGE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, **CCA est la structure porteuse du SAGE**, et assure à ce titre le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE. Elle assure en outre la coordination et la programmation des actions opérationnelles réparties entre les 3 collectivités.

#### 3.2/ Portage du volet opérationnel

La mise en œuvre du volet opérationnel est organisée selon la répartition suivante :

##### Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)

Assure la maîtrise d'ouvrage du programme de lutte contre les contaminations bactériologiques de la mer Blanche, de l'anse de Penfoulic et des marais de Moustérlin

Assure la mise en œuvre des actions milieux aquatiques sur son territoire administratif

##### Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)

Assure l'animation du SAGE et la coordination des actions portées par les 3 EPCI

Assure la mise en œuvre des actions milieux aquatiques ainsi que du volet phyto urbain sur son territoire administratif

Assure la mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt depuis fin 2018

##### Quimperlé Communauté (QC)

Assure la maîtrise d'ouvrage des actions engagées sur le territoire Aven Bélon Merrien (restauration des cours d'eau et mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du bocage / Breizh Bocage).

Assure le suivi de la problématique sanitaire dans les estuaires de l'Aven-Bélon-Merrien

#### 3.3/ Les étapes d'élaboration du SAGE

Fruit de 4 années d'expertise, de concertation et d'études approfondies, l'élaboration du SAGE Sud Cornouaille a été ponctuée par plus de 50 réunions associant les élus locaux, les usagers de l'eau et les services de l'Etat. Initié en 2013, le SAGE Sud Cornouaille a été **approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017**.

- 2011-2012 : *Emergence du SAGE*
- 2013-2014 : *Etat des lieux – Diagnostic, Scénarios tendanciels et alternatifs et Choix de la stratégie*
- 2015-2016 : *Rédaction du PAGD et du Règlement, Instruction administrative, consultation, enquête publique*
- 2017 : *Arrêté préfectoral et mise en œuvre du SAGE*

### III – ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

- 0.7 ETP pour l'animation – coordination du SAGE
- 0.2 ETP appui administratif
- 0.05 ETP appui service communication de CCA

#### 1. Activités de la CLE et des instances associées

→ Objectif n°10 du SAGE : Mettre en œuvre le SAGE et organiser la gouvernance sur le territoire

Les principales réunions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Date	Instances	Objet
09/01/2023	<b>Bureau</b>	→ Préparation de la CLE du 23/01/2023
23/01/2023	<b>Commission Locale de l'Eau</b>	→ Profils conchylicoles : plan d'actions renforcé sur l'Aven aval → Actualités du PLAV3 de la Baie de la Forêt → Nouveau PAEC 2023-2027 → Point sécheresse 2022 → Réflexion interSAGE : retour de la Commission InterSAGE → Campagne de sensibilisation aux pollutions bactériologiques → Programmation 2023
13/06/2023	<b>Bureau</b>	→ Préparation de la CLE du 28/06/2023
28/06/2023	<b>Commission Locale de l'Eau</b>	→ Avis d'opportunité sur le projet de piscicultures sur le Ster Goz → Plan d'actions renforcé Aven aval : projet d'arrêt préfectoral → Echanges sur le projet de PAR7 → Gestion quantitative : projet d'Arrêté Cadre Sécheresse 2023 → Rapport d'activités 2022
07/11/2023	<b>Commission Littoral du SAGE</b>	→ Point d'avancement des profils de vulnérabilité conchylicole et du plan d'actions renforcé sur l'estuaire de l'Aven → Présentation du Schéma de carénage et de gestion des eaux noires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille → Point d'avancement de la réflexion sur l'ensablement de l'Aven et du Belon → Questions diverses : qualité des eaux de baignade
07/12/2023	<b>Comité des financeurs</b>	→ Préparation budgétaire 2024
06/12/2023	<b>Bureau</b>	→ Préparation de la CLE du 19/12/2023
19/12/2023	<b>Commission Locale de l'Eau</b>	→ Temps d'échanges sur la gestion quantitative de la ressource en eau → Décret SAGE et renforcement des CLE → Informations sur les avis rendus par le Bureau → Schéma de carénage et de gestion des eaux noires : élu référent → Parution de l'arrêté ZAES Aven val → Programmation 2024

Une cellule technique de coordination « informelle » a également été instituée pour permettre aux 3 EPCI d'échanger sur les dossiers et de préparer la programmation 2024. **En 2023, elle s'est réunie à 2 reprises.**

► Les supports et compte rendu de réunions de la CLE figurent en Annexe 1.

## 2. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE

Dans ses règles de fonctionnement, la CLE a donné délégation au Bureau pour émettre un avis sur les dossiers soumis à l'avis de la CLE. Il s'appuie sur une grille d'analyse pour pouvoir vérifier la compatibilité des projets avec les dispositions du SAGE.

► En 2023, la CLE a rendu 3 avis formels (Cf. [Annexe 2](#)) :

Dossier	Pétitionnaire	Procédure de consultation	Avis du Bureau
Projet de regroupement des piscicultures du Ster Goz	SAS Les Truites du Ster-Goz	Bureau du 13/06/2023 + grille d'analyse	<b>Avis défavorable</b>
Projet de PAPI complet Littoral Sud Finistère	CC Pays Fouesnantais + CCPBS + CCA + Ville de Concarneau	Bureau du 06/12/2023 + grille d'analyse	<b>Avis favorable</b> sous réserve que, pour les travaux projetés, les maîtres d'ouvrage puissent évaluer, dans le cadre des dossiers d'autorisation environnementale, l'impact des aménagements sur les zones humides et la continuité écologique des cours d'eau.
Projet de PAR7	Préfet de Bretagne	Bureau du 06/12/2023 + grille d'analyse	<b>3 remarques :</b> Inquiétudes liées à la multiplicité des mesures proposées dans le projet de PAR7, qui s'ajoute au dispositif ZSCE déjà complexe dans sa mise en oeuvre. Incertitudes quant à la capacité des structures de conseils agricoles à accompagner ces nouvelles mesures Souhait de mener la phase volontaire de la ZSCE jusqu'à son terme avant d'envisager de nouvelles mesures réglementaires.

## 3. Communication

→ *Disposition n° 66 du SAGE : Informer et sensibiliser la population sur les actions du SAGE*

### 3.1/ Site Internet

Le site Internet (<http://sage-sud-cornouaille.fr/>) est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité et de l'avancement des actions. La maintenance du site fait l'objet d'une prestation avec l'Agence Nateo.

### 3.2/Newsletter du SAGE

Afin de diffuser une information régulière sur l'eau à l'attention des décideurs et des acteurs locaux, une newsletter a été créée en 2017. Elle est diffusée à l'ensemble des membres de CLE, des maires et DGS – DST des communes, des élus des Commission environnement des 3 EPCI et des associations locales.

► Une 5<sup>ème</sup> newsletter du SAGE a été diffusée en octobre 2023 avec un *dossier spécial sur le plan algues vertes*.



### 3.3 / Campagne de sensibilisation aux pollutions bactériologiques

→ *Disposition n° 49 du SAGE : Sensibiliser les acteurs du territoire aux conséquences des contaminations microbiologiques sur la santé et les activités*

Dans le cadre de la mise en œuvre des profils conchylicoles portés par la CCPF et Quimperlé Communauté, les 3 structures partenaires du SAGE (CCPF / CCA / QC) ont travaillé à la conception de supports de communication pour sensibiliser aux enjeux bactériologiques.

Portée par la CCPF pour le compte des 3 intercommunalités, cette action a abouti à la conception d'affiches et des flyers pour inciter les usagers au ramassage des déjections canines et sensibiliser les usagers des bateaux de plaisance et caravane/camping-cars aux conséquences des pollutions bactériologiques liées aux vidanges sauvages. Chaque flyer dispose d'un QR code qui renvoie vers une carte localisant les aires aménagées pour les campings cars ou encore les systèmes de vidanges d'eaux noires pour la plaisance.

**Cette campagne a été officiellement lancée au printemps 2023. Elle a été relayée dans la presse, sur les réseaux sociaux, ainsi que par voie d'affichage dans les communes, les Offices de Tourisme ainsi que dans les ports et les aires de campings caravaning.**



Vidange sauvage  
des eaux usées  
Bonjour les  
**nausées**

Rendez-vous dans les aires aménagées  
pour camping-cars  
mises à votre disposition.

La préservation de la qualité de notre littoral  
passe par chacun de nos gestes.



Rejets  
des eaux usées  
Bonjour les  
**diarrhées**

Rendez-vous  
dans les ports aménagés  
à cet effet.

La préservation de la qualité de notre littoral  
passe par chacun de nos gestes.



Caca de chien  
qui termine dans l'eau  
Bonjour la  
**gastro**

Merci de ramasser  
les crottes de votre chien.

La préservation de la qualité de notre littoral  
passe par chacun de nos gestes.



### Où vidanger les eaux grises et noires durant votre road-trip ?

Si vous avez un camping-car ou un van, vous le savez, la vidange sauvage de vos eaux grises et noires (eaux savonneuses, excréments, ...) est interdite.

Leur déversement dans le milieu naturel finit tôt ou tard dans nos cours d'eau et sur côtes. Cette pollution impacte la biodiversité et entraîne un risque sanitaire pour nos activités de loisirs et notre alimentation (conchyliculture, pêche à pied, ...).

Il est donc obligatoire de vidanger ses eaux usées dans les aires aménagées prévues à cet effet.

Scannez ce QR code et découvrez les aires aménagées à votre disposition

Votre collectivité travaille au quotidien à réduire ces sources de pollution via le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sud Cornouaille.

[www.soge-sud-cornouaille.fr](http://www.soge-sud-cornouaille.fr)



## 4. Animations scolaires sur l'eau

→ *Disposition n° 66 du SAGE : Informer et sensibiliser la population sur les actions du SAGE*

En complément des actions de communication grand public, les intercommunalités du territoire proposent des animations sur l'eau en direction des scolaires.

### 4.1 / Sur le territoire de Quimperlé Communauté

#### Rappel du contexte

Quimperlé Communauté est impliquée depuis vingt-cinq ans dans l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Depuis 2004, elle propose, chaque année, à 40 classes des écoles primaires de bénéficier d'interventions scolaires sur le petit et le grand cycle de l'eau, sur le milieu maritime et depuis quelques années, le bocage et l'énergie. L'objectif est de sensibiliser les nouvelles générations sur la préservation de la ressource en eau depuis les sources jusqu'à la mer, la biodiversité et l'énergie.

Les interventions sont réalisées par une association de protection de l'environnement en lien avec le conseiller pédagogique de l'éducation nationale. Elles sont destinées à mieux faire connaître les milieux aquatiques, leur fragilité et l'intérêt majeur de les préserver. Ces interventions portent aussi sur les métiers de l'eau : production d'eau potable et épuration, conchyliculture.

Quimperlé Communauté finance deux interventions et un transport sur site pour chacune des classes. Cette offre permet une phase de découverte sur site et une valorisation en classe.

#### Bilan 2023

**7 classes du territoire Aven-Bélon-Merrien** se sont inscrites pour bénéficier des interventions sur la découverte des milieux d'eau douce et d'eau salée ainsi que sur le traitement de l'eau.

Les animations relatives au traitement de l'eau ne peuvent plus se faire avec la visite d'une station d'épuration pour des raisons sanitaires.

Animations	Coût(€ TTC)	AELB		Région		CD29		MO ABM	
7 interventions	2 415	50%	1 207	20%	483			30%	725
5 transports	750	50%	375	20%	150			30%	225
<b>Total :</b>	<b>3 165 €</b>		<b>1 582 €</b>		<b>633 €</b>				<b>950 €</b>

#### Conclusion

Les animations en environnement dans les écoles sont toujours très demandées. Les nouveaux sujets proposés (bocage et énergie) tendent à réduire le nombre d'animations relatives à l'eau. Celles-ci restent toutefois majoritairement demandées.

### 4.2 / Sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération

#### Rappel du contexte

En 2023, CCA a souhaité revoir sa politique d'éducation à l'environnement à destination des écoles de son territoire. Il fait désormais l'objet d'un appel d'offres avec un lot spécifique dédié aux animations sur le cycle de l'eau.

Il s'adresse aux classes de maternelles et de primaires et recouvre notamment les thèmes suivants :

- Economies d'eau et préservation de la ressource en eau : L'objectif est une prise de conscience sur cette ressource eau (souterraine et eau superficielle sur le territoire) qui devient rare (ressource finie). Apprendre à économiser l'eau à l'aide de jeux pédagogiques, d'outils tels que de matériels hydroéconomiques, ...
- Fonctionnement d'un bassin versant, ses usages et les enjeux de la qualité de l'eau. Appréhender le cycle naturel de l'eau et comprendre la notion de bassin versant, découvrir les différents usages de l'eau et leurs interactions et éveiller aux enjeux de la qualité de l'eau.

#### Bilan des actions 2023

Le marché a été attribué à l'association Les Petits débrouillards basée à Quimper. Sur l'année scolaire 2023/2024, **17 classes** ont bénéficié de ces animations à raison de 3 demi-journée par classe.

## 5. Etudes complémentaires

### Ensablement de l'Aven et du Belon

→ *Disposition n° 60 du SAGE : Engager une réflexion multi partenariale sur la gestion de l'ensablement dans les estuaires*

#### Rappel du contexte

Dans le cadre de la disposition n°60 du SAGE, les élus du SAGE Sud Cornouaille ont souhaité relancer la réflexion sur l'ensablement et engager une mise à jour d'étude pour connaître l'évolution du phénomène sur l'Aven et le Belon.

Depuis 2004, une série d'études et de campagnes de mesures ont été réalisées pour analyser les dynamiques sédimentaires des rias de l'Aven et du Belon à l'origine de leur ensablement. Aucune des solutions techniques envisagées (opérations de dragage) n'a depuis été mise en œuvre, pour des raisons d'ordre technique, réglementaire et financier.

En 2018, à la demande des usagers et élus locaux. Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté ont relancé une réflexion sur les solutions possibles pour gérer cet ensablement. La dernière étude achevée en 2021 a démontré que le budget sédimentaire global est relativement stable sur une quinzaine d'années. Seule l'embouchure présente une tendance à l'engraissement sur la période étudiée (2012-2019).

Sur la base de ces résultats, les élus de Quimperlé Communauté et de Concarneau Cornouaille Agglomération ont décidé de ne pas s'engager dans des opérations lourdes de dragage dont le coût d'études, d'autorisation et de travaux éventuels paraît disproportionné au regard des conclusions de l'étude. Les deux EPCI n'ont du reste pas la compétence pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations de dragage sur l'Aven et le Belon.

Les élus ont en revanche pris la décision de poursuivre le travail de concertation engagé avec les usagers afin d'identifier les mesures alternatives susceptibles d'être mises en place et aboutir à la définition d'une stratégie d'adaptation au phénomène d'ensablement.

#### Stratégie d'adaptation collective à l'ensablement

En 2022, le cabinet Casagec et Gaëlle Ezan Cognet, avocate et médiatrice, ont été missionnés pour réaliser une enquête et animer des ateliers multi-acteurs dans le cadre d'une stratégie d'adaptation collective à l'ensablement. Ce travail a été réalisé entre 2022 et 2023 selon les étapes suivantes :

- Réalisation d'un état des lieux des usages par le biais d'entretiens menés auprès des principaux usagers des estuaires (printemps/été 2022) ;
- Réalisation d'ateliers thématiques multi-acteurs et la définition d'une stratégie d'actions (automne 2022 / hiver 2023)

Ce travail a abouti à la construction d'un programme de **16 actions opérationnelles structurées autour des 4 axes**.

► Le rapport de restitution de l'étude d'ensablement figure en [Annexe 3](#).

#### Etude de faisabilité d'un dragage d'entretien ciblé à l'embouchure des rias

Si la réalisation de dragages massifs a été écartée en 2019, la réalisation de dragages d'entretien reste envisagée pour maintenir de bonnes conditions d'exploitation. Un travail a été engagé en 2023 avec l'Etat, les principaux usagers et élus locaux pour en définir les modalités opératoires, la maîtrise d'ouvrage et le mode de financement, en recherchant l'équilibre financier de l'opération. La piste d'une valorisation agricole des sédiments est privilégiée afin de pouvoir commercialiser les sédiments.

Date	Instances	Objet
13/04/2023	Groupe de travail	→ Echanger sur la faisabilité d'une opération globale de dragage d'entretien
15/05/2023	Réunion avec la DDTM	→ Echanger avec les services de l'Etat sur le cadre réglementaire et la procédure à suivre dans le cadre d'une opération de dragage d'entretien
25/10/2023	Réunion avec les ostréiculteurs	→ Présenter les résultats des analyses de sédiments → Echanger sur les orientations dans le cadre d'un dragage d'entretien.

Sur les recommandations de la DDTM, des analyses de sédiments ont été réalisées afin de connaître la qualité des sédiments et de confirmer la procédure à suivre en cas de dragage. Les prélèvements ont été réalisés le 02 octobre par l'entreprise Enviro-Mer avec l'appui des gestionnaires de ports. Les résultats des analyses ont été restitués fin octobre. La qualité des sédiments est globalement bonne (< seuil N1) et permet d'envisager toutes les possibilités de gestion.

Ces résultats ainsi que les pistes de travail ont été restitués en Commission littoral du SAGE le 07/11/2023. Lors de cette réunion, l'Etat a confirmé que si la qualité des sédiments est inférieure au seuil N1, le dragage est techniquement et réglementairement possible. Concernant la valorisation agricole des sédiments, il rappelle la doctrine de l'Etat privilégiant le retour des sédiments au milieu.

**Un courrier a été adressé au Préfet du Finistère en décembre 2023 pour que l'Etat confirme sa position quant à la valorisation des sédiments dragués à des fins agricoles. Les perspectives de travail dépendront du retour de l'Etat.**

→ Disposition n° 57 du SAGE : Elaborer un schéma de carénage

### Rappel du contexte

Dans le cadre de la réflexion InterSAGE, les 3 structures porteuses des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille se sont engagés à renforcer leur coopération sur les enjeux littoraux et à mutualiser la réalisation d'un schéma de carénage et de gestion des eaux de plaisance pour :

- Faciliter l'application des règlements des SAGE « interdiction de caréner sur la grève ou sur les cales de mise à l'eau non équipées de systèmes de collecte et de traitement des effluents de lavage »,
- Et sensibiliser les usagers sur l'impact environnemental du carénage sauvage,

L'étude comprend 3 phases :

- **Phase 1 - Etat de l'art** : description de la réglementation, analyses des impacts environnementaux et recensement des outils de communication existants.
- **Phase 2 - Etat des lieux et diagnostic du territoire** : état des lieux de la flotte (pêche et plaisance), diagnostic des pratiques, description des équipements (ports et chantiers), évaluation des besoins en équipement et en outils de communication à travers une analyse offre/demande.
- **Phase 3 - Programme d'actions** : rédaction de fiches « actions » (ports, chantiers), rédaction de fiches « sensibilisation », description de projets et de pratiques innovantes.

Ce travail est réalisé en régie par le Syndicat Ouest Co sur la période 2023-2024

### Bilan des actions 2023 et perspectives 2024

Les 2 premières phases ont été réalisées en 2023.

Un groupe de travail a été constitué pour assurer le pilotage et le suivi de ce travail. **En 2023, il s'est réuni à deux reprises :**

Date	Instances	Objet
29/03/2023	<b>Groupe de travail n°1</b>	→ Présentation du périmètre et du contenu de l'étude → Présentation de la méthodologie et du questionnaire d'enquête à destination des plaisanciers
29/06/2023	<b>Groupe de travail n°2</b>	→ Présentation et discussion des résultats du questionnaire à destination des plaisanciers

**L'année 2024 sera consacrée à la finalisation de la phase 2 et réalisation de la phase 3. Le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires et son programme d'action seront examinés en CLE au cours du troisième trimestre 2024.**

→ **Disposition n° 25 du SAGE** : Améliorer la connaissance des ressources mobilisables sur le territoire du SAGE Sud Cornouaille

### Rappel du contexte

En 2020, un **1<sup>er</sup> état des lieux de la ressource en eau** avait été réalisé, dans le cadre d'un stage de fin d'études, à l'échelle du SAGE avec pour objectif une amélioration de la connaissance des besoins et ressources mobilisables sur ce périmètre. Ce travail avait notamment mis en évidence un déficit de connaissances et un manque de données chiffrées vis-à-vis de la ressource en eau ainsi que pour les prélèvements agricoles et industriels.

Suite à la sécheresse de 2022, les initiatives en faveur de la gestion quantitative de la ressource en eau se sont multipliées :

- Au niveau national, l'Etat a adopté en mars dernier son Plan national sur l'eau. Il prévoit notamment que les **SAGE intègrent des objectifs de réduction des prélèvements d'eau** pour répondre à l'objectif de -10% à l'horizon 2030. En complément, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Bretagne ont également déclinés un plan de résilience sur l'eau. Tous à leurs échelles, ces plans mettent l'accent sur la nécessité de renforcer la gouvernance locale de l'eau via les SAGE et de travailler sur la résilience des milieux aquatiques en complément des actions à mener sur le petit cycle de l'eau et en matière de sobriété.
- Enfin, localement, les intercommunalités en charge de l'alimentation en eau potable ont réalisé ou vont s'engager dans l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

### Elaboration d'une feuille de route sur la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans ce contexte, la gestion quantitative de la ressource en eau (GQRE) a fait l'objet de nombreux échanges localement pour évoquer les pistes de travail :

- Avec les élus et techniciens des intercommunalités en charge de l'AEP pour faire le point sur les actions engagées
- Avec les SAGE limitrophes (SAGE Odet, Ouest Cornouaille et Elle-Isole Laïta)
- Au sein de la CLE avec une réunion dédiée à la GQRE avec les interventions de l'AELB et de la Région Bretagne pour présenter les études HMUC et le Plan breton de résilience sur l'eau

Afin d'anticiper sur les objectifs fixés par le Plan Eau, il a été proposé de travailler en 2024 sur les axes suivants :

→ **Elaborer un tableau de bord commun avec les SAGE Odet et Ouest Cornouaille** pour disposer d'un outil de pilotage à destination des CLE

→ Informer – sensibiliser les membres de CLE et les élus locaux en organisant au printemps 2024 **un cycle de formation sur la GQRE avec l'appui de l'APPCB** et en commun avec les 5 SAGE du Sud Finistère

## 6. Bilan financier de l'action

Les dépenses liées à l'animation et à la mise en œuvre du SAGE sont de 71 292,09 € soit 82 % du budget prévisionnel.

L'étude sanitaire du site de pêche à pied de loisirs de la Corniche n'ayant pu être réalisé en 2023 faute de temps, cette étude est reportée à 2024.

Postes de dépenses		Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation
<b>Coordination générale</b>	Animation, suivi administratif	50 750 €	52 354,9 €	103 %
<b>Communication</b>	Communication SAGE	5 000 €	1 857.96 €	37%
	Com CTMA (QC)	500 €	1 131,23 €	226 %
	Animations scolaires QC	3 165 €	1 582 €	40%
	Animations scolaires CCA	8 500 €	8 500 €	100 %
<b>Etudes</b>	Ensablement Aven Belon	0 €	4 920 €	103%
	Profils pêche à pied Corniche	15 000 €	0 €	0%
<b>TOTAUX</b>		<b>87 750 €</b>	<b>71 929.09 €</b>	<b>82 %</b>

## IV. TROISIEME PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES DE LA BAIE DE LA FORET

→ Disposition n° 58 du SAGE : Poursuivre la mise en œuvre du plan algues vertes et l'étendre au périmètre élargi par le SDAGE 2016-20210.

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

- 0.15 ETP de la coordinatrice du SAGE
- 1 ETP de la coordinatrice agricole
- 0.8 ETP du technicien agricole
- 1 ETP du technicien agro-environnement
- 0,1 ETP appui administratif / secrétariat
- 0.15 ETP agents cours d'eau pour le suivi qualité des eaux

### Rappel du contexte

La Baie de la Forêt fait partie des 8 baies algues vertes en Bretagne sur lesquelles les échouages importants d'algues vertes posent des problèmes sanitaires et environnementaux. Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF) sont partenaires depuis 1999 dans des actions préventives de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt.

Forts des résultats encourageants obtenus dans le cadre des précédents plans depuis 2011 et encouragés par de nouveaux outils financiers incitatifs aux changements, les deux intercommunalités sont engagées dans un 3<sup>ème</sup> plan de lutte contre les algues vertes sur la période 2022-2027. Ce 3<sup>ème</sup> programme d'actions est marqué par :

- **Un renforcement de l'action réglementaire de l'Etat** avec la mise en place d'une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) ;
- **De nouveaux outils d'accompagnement** via les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

CCA assure la maîtrise d'ouvrage des actions et notamment le portage des actions agricoles. L'Etat assure la coordination du dispositif de Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) qui vise à renforcer et compléter les mesures déjà mises en place sur les Baies algues vertes.

Déposé fin mars 2022, le 3<sup>ème</sup> plan algues vertes de la Baie de la Forêt a été officiellement signé le 7 juin 2023 avec l'ensemble des partenaires et élus locaux. Sur la période 2022-2024, **1.1 millions d'euros sont attribués au territoire** pour accompagner les agriculteurs pour réduire les fuites d'azote dans le milieu ainsi **que 1.2 millions d'euros d'aides directes destinées aux agriculteurs.**



### Les faits marquants 2023

L'année 2023 a particulièrement été marquée par les faits suivants :

- La **signature officielle du 3<sup>ème</sup> plan algues vertes** de la Baie de la Forêt
- La **mise en œuvre et le suivi de l'arrêté préfectoral ZSCE** avec la DDTM29
- L'animation de la **nouvelle programmation MAEC 2023-2027** et l'accompagnement des exploitants
- La mise en œuvre de la **boîte à outils agricole** (chantiers collectifs, PSE, accompagnements individuels et collectifs)
- La réalisation d'un **suivi renforcé de la qualité des eaux** sur deux secteurs prioritaires
- Un nouveau record : **4<sup>ème</sup> année consécutive sans algues vertes** ou presque (115 Tonnes ramassées en 2023)

# 1. Animation et suivi du programme

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

## 1/ Coordination

### 1.1 Coordination locale du PLAV de la Baie de la Forêt

En 2023, les instances du PLAV se sont réunies à plusieurs reprises pour assurer localement la coordination des actions de la nouvelle programmation du PLAV3 :

Date	Instances	Objet
17/01/2023	<b>Groupe Technique accompagnement individuel</b>	→ Bilan des accompagnements individuels 2022 → Articulation avec la ZSCE et les diagnostics MAEC
25/01/2023	<b>Groupe Technique MAEC</b>	→ Présentation des cahiers des Charges → Stratégie d'animation
27/01/2023	<b>Groupe technique Modélisation</b>	→ Echanges et définition des scénarios de modélisation
03/02/2023	<b>Groupe technique MAEC</b>	→ Outils d'appropriation des maec → Communication
08/02/2023	<b>Groupe technique Chantier Collectifs</b>	→ Bilan 2022 du dispositif → Présentations des nouvelles prestations
23/02/2023	<b>Réunion Agricole d'information sur la nouvelle programmation maec</b>	→ Périmètre éligible → Mesures ouvertes, conditions et rémunération → L'équipe d'animation
05/04/2023	<b>Groupe technique Modélisation</b>	→ Présentation des premières modélisations
20/06/2023	<b>Groupe de concertation agricole</b>	→ Diversification des cultures : projet d'animation
23/06/2023	<b>Commission Algues Vertes</b>	→ Bilan de la mise en œuvre des actions du PLAV2 → Présentation du projet d'arrêté ZSCE de la Baie de la Forêt → Présentation / validation du plan d'actions PLAV3
20/09/2023	<b>Groupe Technique Modélisation</b>	→ Avancement et échanges sur les scénarios de modélisation
14/11/2023	<b>Groupe Technique Modélisation</b>	→ Avancement et échanges sur les scénarios de modélisation
14/12/2023	<b>Groupe technique Maec</b>	→ Bilan 2023 & Perspective 2024

▶ Au total, **12 réunions** ont été organisées localement en 2023.

## 1.2 Coordination régionale du PLAV3

Dans le cadre de la coordination régionale du PLAV3, de nombreuses réunions ont été organisées par les partenaires :

Date	Instances	Objet
05/01/2023	<b>Comité technique Chantier Collectifs</b>	→ Bilan 2022 du dispositif de chantiers collectifs → Nouvelles prestations en vue de la rédaction du nouvel arrêté 2023
19/01/2023	<b>Comité technique PLAV</b>	→ Les modalités de suivi-évaluation. → Chantiers collectifs →.Projet PAR7
23/01/2023	<b>Commission PSE</b>	→ Bilan financier 2021
01/02/2023	<b>Réunion technique PSE</b>	→ Les contrôles 2023 → Utilisation de la plateforme PSE par les animateurs du dispositif
10/02/2023	<b>Réunion technique MAEC</b>	→ Présentation transversale des paramétrages définitifs des MAEC → Présentation des plafonds des MAEC;
02/03/2022	<b>Réunion technique PLAV</b>	→ Remise à jour du site internet www.algues-vertes.com
20/03/2023	<b>Comité départemental PLAV</b>	→ Echanges sur le cadre et les outils du PLAV3
03/04/2023	<b>Rencontre technique Région / technicien</b>	→ Echanges sur le cadre et les outils de l'appel à projet du PCAEA → Echanges sur le volet foncier
06/04/2023	<b>Réunion Prescripteurs ZSCE</b>	→ Articulation ZSCE et accompagnements individuels
16/05/2023	<b>Comité technique Chantiers Collectifs</b>	→ Bilan régional 2022 → Campagne 2023 et modifications de l'arrêté
31/05/2023	<b>Comité Technique PLAV</b>	→ Actualisation des indicateurs PLAV par l'OEB → Déroulé de l'Événement PLAV du 07/06 La présentation du document cadre et et la signature des contrats territoriaux → Calendrier des dispositifs PSN 2023-2027, présentation d'Agri'invest et recueil des avis sur le fonctionnement général envisagé
23/06/2023	<b>Comité technique ZSCE</b>	→ Echanges sur le contenu de la ZSCE
07/07/2023	<b>Réunion technique MAEC</b>	→ Présentation du dispositif régional de formation MAEC 2023-2027 → Premiers retours sur la campagne MAEC 2023: difficultés rencontrées, point sur la remontée des diagnostics, etc. temps d'échanges → Modalités de suivi des PAEC 2023-2027 et de renouvellement des PAEC pour 2024
12/10/2023	<b>Comité technique PLAV</b>	→ Comitologie PLAV (prochain comité régional) → Point d'étape des actions d'animation et de conseil agricoles → Actualités : PAR 7, expérimentation collective d'algues, modélisation...
14/11/2022	<b>Comité technique ZSCE</b>	→ Avancement et vigilances
15/11/2023	<b>Réunion technique MAEC</b>	→ Ajustement du cahier des charges de la MAEC algues vertes
01/12/2023	<b>Comité technique PLAV</b>	→ Volets préventif, sanitaire, curatif
06/12/2023	<b>Réunion technique PSE</b>	→ Partage et retours d'expérience → Projet sentinel 2
14/12/2023	<b>Réunion technique PSE</b>	→ Utilisation de la plateforme pse-environnement

► Au total, l'équipe d'animation du PLAV a participé à **19 réunions** organisées par la coordination régionale du PLAV.

### 1.3 Mise en œuvre de l'arrêté ZSCE de la Baie de la Forêt

Le renouvellement du plan de lutte contre les algues vertes est marqué par un **renforcement de l'action réglementaire de l'Etat** suite au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 04/06/2021. Le Préfet de Région doit notamment recourir à un mécanisme de mesures réglementaires contraignantes à travers la **mise en place d'une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) sur les 8 baies algues vertes.**

Pour en réaliser le suivi, l'Etat a mis en place un tableau de bord permettant de suivre l'adhésion des exploitants à la démarche volontaire ainsi que la réalisation des plans d'actions par les prescripteurs agréés. Ce tableau de bord est complété par les animateurs des baies et par la DDTM au fil de l'eau. Des échanges réguliers ont lieu afin de mettre à jour le tableau.

La réalisation des plans d'actions est financée entièrement par l'accompagnement individuel du plan de lutte contre les algues vertes. La DDTM valide les plans d'actions notamment sur la gestion de la fertilisation avant chaque paiement.

**Une fois par an, un comité de suivi se réunit. Il est composé des élus de la baie de la forêt, des techniciens en charge du plan de lutte contre les algues vertes ainsi que des services de l'Etat en charge de l'arrêté ZSCE.**

### 2/ Communication

Dans la continuité des actions de communication de l'année précédente, les actions et informations relatives au territoire sont mises en avant par différents outils :

- E mailing et sms auprès des agriculteurs : informations, réunions, invitations aux animations
  - Communiqué de presse et point presse sur les animations collectives
  - Alimentation des sites Internet du SAGE avec la création de pages dédiées aux agriculteurs puis création d'une actualité agricole sur les sites de CCA et CCPF (ex : article sur les semis de couverts précoces).
  - Diffusion papier de la lettre agricole envoyée à l'ensemble des agriculteurs du territoire.
- Le format de cette lettre a été réduite à une page recto/verso à la demande des exploitants. Elle est diffusée 4 fois par an et pourra proposer des numéros spéciaux en 2023 comme par exemple la présentation du dispositif MAEC.

**En 2023, 3 lettres agricoles ont été diffusées aux agriculteurs présents sur le territoire de la Baie de la Forêt ainsi que 2 communiqués de presse, 1 point presse et 1 article dans le magazine local Passerelle.**

► Les lettres agricoles et communiqués de presse figurent en **Annexe 4.**

## Pour cet agriculteur, « le lisier est un trésor »

Installé à Melgven, Dominique Le Guen est engagé depuis 2021 dans un dispositif financé par l'Agence de l'eau. Objectif : diminuer les engrais de synthèse pour moins polluer les cours d'eau.

#### Les gens d'ici

« Qu'on le veuille ou non, il faut être respectueux de l'environnement. Nous n'avons pas le choix par rapport au défi climatique », martèle Dominique Le Guen, exploitant agricole spécialisé dans la polyculture et l'élevage à Melgven.

Chez cet éleveur passionné, à la tête d'un cheptel de 85 truies et de 17 vaches de race limousine (et descendant), les propos n'ont rien de léger. Dans leur sillage, les actes suivent.

Grâce au dispositif expérimental Paiements pour services environnementaux (PSE, lire ci-contre), qui finance les bonnes pratiques agricoles au niveau de la baie de la Forêt, il a réussi, en un an, à diminuer de près de la moitié les engrais azotés de synthèse (les ammonitrates) qu'il utilisait sur les 110 hectares de son exploitation, à Kerambastard.

Un pur bonheur, au final, pour les cours d'eau du bassin-versant dans lesquels ruissellent les nitrates. Et surtout d'algues vertes en moins à ramasser sur les côtes.

« **Autonomie alimentaire** » Il a réussi son pari grâce à une stratégie adaptée à la singularité de l'exploitation. Car Dominique Le Guen n'a pas attendu l'Etat pour innover dans le bon sens », comme il dit. En trente ans de métier, il a créé un modèle économique bâti sur le concept de « **l'autonomie alimentaire** ».

L'idée : valoriser ses cultures avec le lisier des cochons, riche en azote. Les cultures servent, à leur tour, de nourriture aux animaux. Et, au passage, « **moins utiliser d'engrais de synthèse qui contribuent au réchauffement climatique** ».

Comme une « **boucle vertueuse en circuit court**, s'avance-t-il. Le lisier produit par mes truies est répandu sur mes 40 hectares de céréales et



Dominique Le Guen adore son troupeau de limousines, nourries à l'herbe et sans antibiotiques. (Photo: Ouest-France)

de maïs. Mes truies s'en nourrissent à 75 %. J'achète juste du soja de Brésil pour l'apport de protéines. Et des minéraux ».

Ses limousines, elles, pâturent librement, se nourrissent « d'herbe toute l'année », « Et sans antibiotique. Je ne produis la viande bovine qu'avec de l'herbe sans apport azoté ».

Avec le PSE, Dominique Le Guen a « **voulu aller plus loin** ». Par exemple, les pâturages, y compris les couverts végétaux semés après la récolte des céréales en rotation sur ses parcelles, ont cessé d'être enrichies à l'azote. Surtout, il a modifié l'assolement (la rotation et la répartition des cultures), trouquant une partie de la culture du blé pour celle de l'orge de printemps, « **moins gourmande en azote** », entièrement « **valorisée** avec le

lisier ». Du PSE, il juge indispensable l'aide de 12 000 € par an sur cinq ans, attribuée en fonction des objectifs atteints : « **En baissant les intrants comme les engrais de synthèse utilisés pour améliorer les rendements, les agriculteurs ont peur que leur production diminue s'il y a un problème au niveau des cultures, concède Dominique Le Guen. Le PSE est une sécurité financière pour faire évoluer l'agriculture sans mettre en danger l'entreprise.** »

« **Une truie, c'est un hectare** »

modèle d'agriculteur n'est pas applicable partout : « **J'ai fait le choix d'une petite exploitation porcine pour fonctionner en autonomie alimentaire. Mais il faut des terres. Une truie, c'est un hectare. Pour les fermes-usines à 300 truies, ce n'est pas possible.** » Un modèle qui lui donne raison à l'aune de l'augmentation du prix du maïs, passé « **en trois ans de 130 € à 340 € la tonne** ».

« **Le lisier est un trésor, souligne Dominique Le Guen. Cela me permet de garder le même potentiel de rendement.** » Une nécessité, selon lui, alors que se profilent les « **pénuries alimentaires. Dans dix ans, 50 % des agriculteurs partiront à la retraite. Que fera-t-on alors ?** »

Catherine GENTRICH.

## ACTU<sup>1</sup> agricole de la Baie de la Forêt - Concarneau

Actu<sup>1</sup> #3 - Février 2023

### MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES 2023-2027

CCA, en partenariat avec la CCPF et la ville de Trégunc, anime le dispositif de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ouvertes en Bretagne sur la période 2023-2027. La nouvelle programmation propose un nouvel enjeu « sol et climat », ainsi que de nouvelles mesures comme celle spécifique aux bassins versants algues vertes.

#### Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ouvertes en Baie de la Forêt.

Les mesures agroenvironnementales et climatiques en Baie de la Forêt engagent l'exploitant sur 3 ans et s'inscrivent dans 3 enjeux :

#### MAEC Biodiversité

- Exploitation couvrant au moins 10% de la surface agricole utile.
- MAEC Etrebenn du côté des herbicides agricoles du type ligné.
- MAEC Protection des espèces.
- MAEC Création de prairie.
- MAEC Préservation des milieux humides.
- MAEC Création d'un couvert d'hiver (amidoné et foréole).
- MAEC Maîtrise de l'usage des produits phytosanitaires et pesticides.

#### MAEC Eau

- Exploitation où l'eau versant algues vertes.
- MAEC Algues Vertes: Fer à boue, soufre urea, herbicides.
- MAEC pesticides « 50 ».
- Exploitation > 10 UGB ruminants.
- MAEC Herbicides ou pesticides.
- MAEC soufre urea + herbicides ou pesticides.
- MAEC ammonitrates: une bouillie.

#### MAEC Sol & climat

- Exploitation couvrant au moins 10% de la surface agricole utile.
- MAEC Herbicides\*.
- MAEC Soin direct.
- MAEC herbicides complémentaires MAEC 50 et 50A.
- Les mesures liées aux engrais « eau et sol & climat » engagent le système d'exploitation soit 50% de la surface.
- Les mesures liées à l'eau, à la biodiversité et au climat engagent des éléments très localisés dans l'exploitation soit des parties de parcelle.

Les mesures agroenvironnementales et climatiques constituent un des outils majeurs du second plan de la politique agricole commune. Elles accompagnent les changements de pratiques les plus à risque pour l'environnement et notamment celles qui sont vertueuses.



**TERRITOIRE PAEC 2023-2027**  
Territoire au sein duquel des mesures agroenvironnementales et climatiques sont proposées.  
Retrouver le territoire PAEC sur le site [cca-baie.fr](http://cca-baie.fr)

#### À faire en cas de contractualisation

→ **Diagnostic agro-écologique de l'exploitation**  
Ce diagnostic permet d'identifier les MAEC pertinentes au regard des pratiques agricoles actuelles de l'exploitation et de celles restantes à mettre en œuvre pour une contractualisation. Diagnostic gratuit. À transmettre pour le 15/09/2023 à la DDTM.

Au vu des calendriers la priorité sera donnée aux MAEC systèmes « Algues Vertes » et « Herbicides ».

→ **Formation**  
À réaliser au cours des 2 premiers années d'engagement, soit avant le 15/09/2023.

## 2. Suivi qualité de l'eau

### 1/ Suivi de la qualité des eaux et des flux aux exutoires

**Objectif :** Suivre l'évolution de la qualité de l'eau et évaluer l'atteinte des objectifs du PLAV

► Le rapport détaillé de la qualité de l'eau est présenté en Annexe 5.

#### 1.1 Protocole de suivi

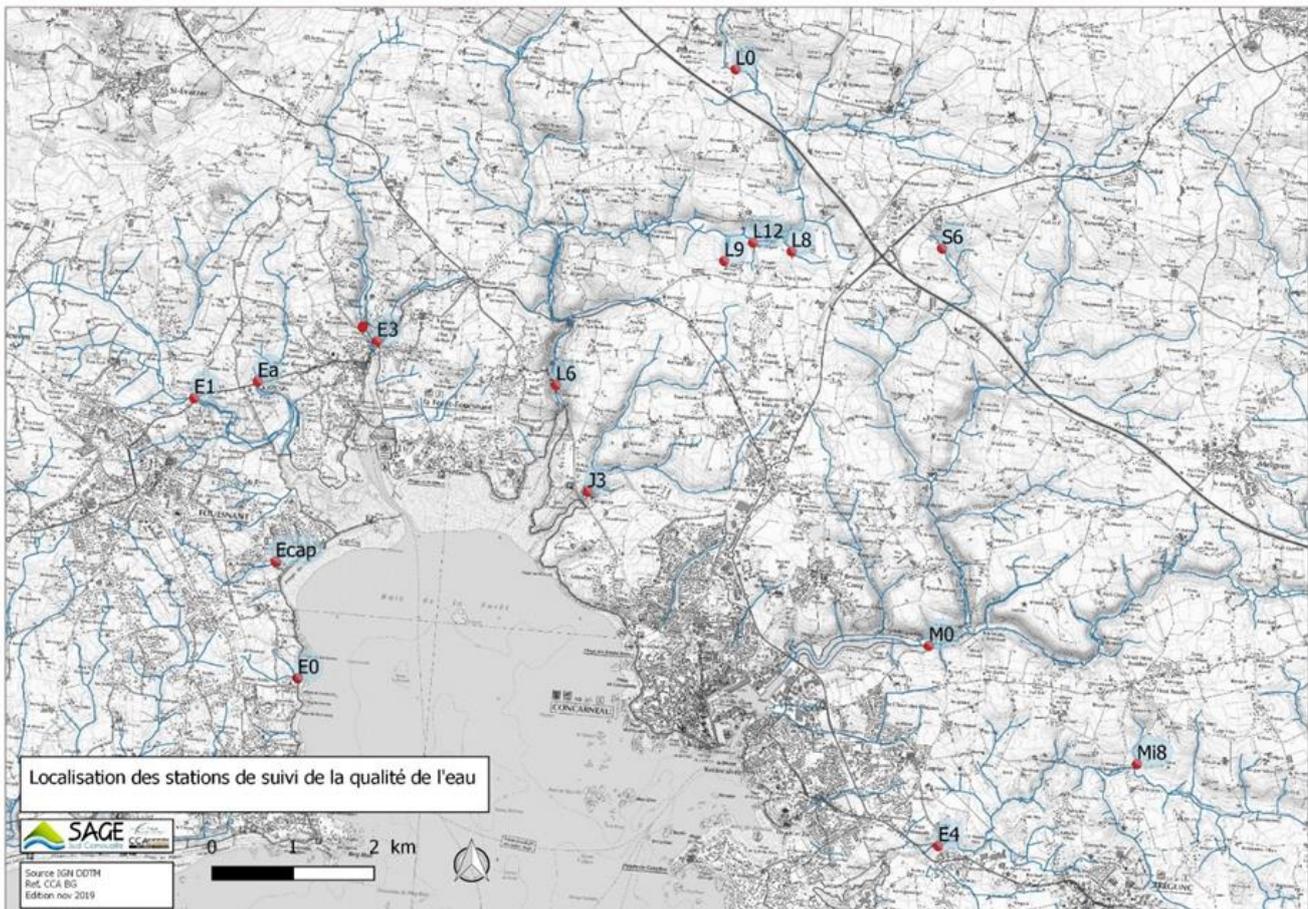
Le suivi est assuré sur **16 stations** réparties sur le territoire du PLAV :

- 10 stations sont prélevées toutes les 2 semaines : ce sont les stations localisées aux exutoires des principaux cours d'eau (4 stations « historiques » PLAV1, et 6 stations « extension » PLAV2)
- 6 stations sont prélevées une fois par mois : ce sont des stations localisées sur les sous bassins identifiés « points noirs »

Sur ces 16 stations, les paramètres Nitrate, phosphore total et ortho-phosphate sont analysés. Les analyses sont effectuées par le laboratoire Départemental LABOCEA. Ces données sont également intégrées au logiciel BEA (Evaluation Bassin Actions) pour une valorisation Régionale par la DREAL

Afin d'intégrer le suivi national, les stations manquantes du territoire ont fait l'objet d'une SANDERISATION. Le tableau ci-contre identifie l'ensemble des codes du territoire.

	Cours d'eau	Station	Code SANDRE	Type
1	Minaouet	E4	4345005	PLAV 1
2	Saint Laurent	L6	4345004	PLAV 1
3	Saint Jean	J3	4345006	PLAV 1
4	Moros	M0	4184200	PLAV 1
5	Cap Coz	Ecap	4345029	PLAV 2
6	Pontérec	Ea	4345028	PLAV 2
7	Bot Conan	E0	4345025	PLAV 2
8	Penalen	E1	4184100	PLAV 2
9	Pen ar Ster	E2	4345026	PLAV 2
10	Stang	E3	4345027	PLAV 2
11	Saint Laurent	L0	4345030	S/ BV
12	Saint Laurent	L8	4345031	S/ BV
13	Saint Laurent	L9	4345032	S/ BV
14	Saint Laurent	L12	4345002	S/ BV
15	Styval	S6	4345034	S/ BV
16	Minaouet	Mi8	4345033	S/ BV

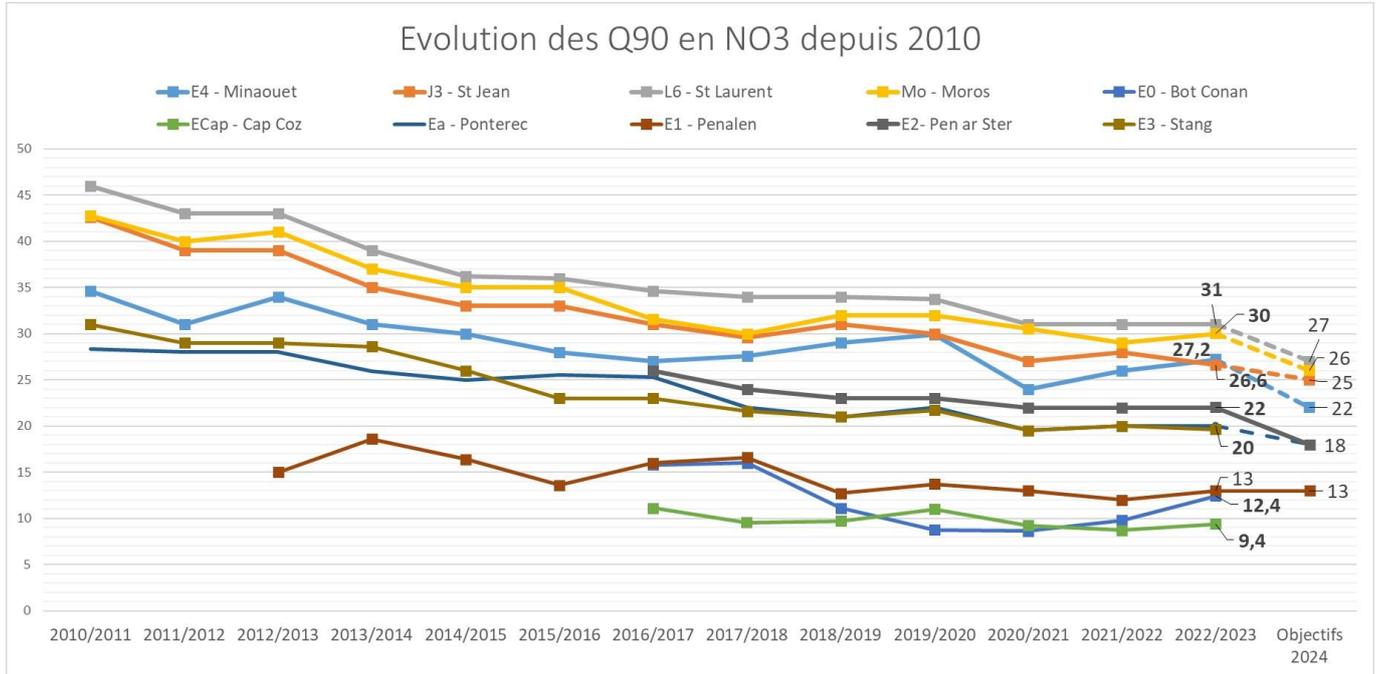


## 1.2 Résultat des analyses de la période hydrologique 2022/2023

L'année hydrologique fait référence à une période qui débute le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. La notion « d'année hydrologique » permet, entre autres, de représenter la période hivernale en un seul bloc. Ainsi, l'année hydrologique 2022/2023 s'étend du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 septembre 2022.

### Evolution des teneurs en nitrates depuis 2010

Les résultats des quantile 90 sont représentés sur le graphique ci-dessous.

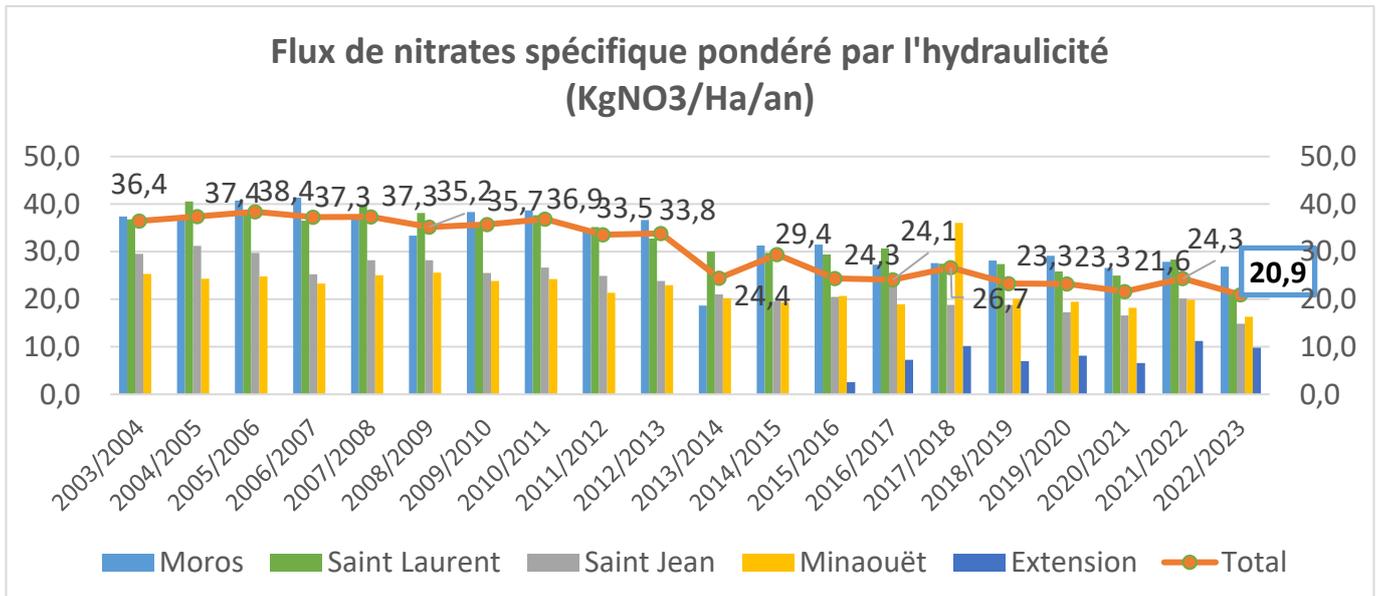


Globalement, les concentrations en nitrates (exprimés en Q90) sont à la baisse depuis 2010 sur l'ensemble des cours d'eau suivis. Cette tendance à la diminution est marquée, notamment à partir de 2019 ; mais semble ralentir avec un effet « plateau » depuis 2020.

Les résultats des Q90 aux exutoires sont fortement dépendants des débits. On peut remarquer qu'ils se stabilisent malgré deux années hydrologiques complètement différentes. Cela est marqué par des débits nettement plus importants durant cette dernière campagne.

### Les flux pondérés par l'hydraulicité en Baie de la Forêt

Le calcul des flux pondérés par l'hydraulicité permet de s'affranchir du paramètre pluviométrie en positionnant simplement la pluviométrie par rapport à une année dite « normale ou moyenne ».



En s'affranchissant partiellement de l'influence de la pluviométrie, l'analyse des flux pondérés par l'hydraulicité montre une baisse globale continue depuis 2005, avec quelques épisodes en dents de scie. Depuis l'année hydrologique 2005/2006. Les résultats de la période 2022/2023 montrent une baisse de 4 points (- 12%) par rapport à la période précédente, avec un flux estimé à 21 kg d'azote par hectare.

La courbe semble assez stable depuis 2013, sans réelle évolution, ni dans un sens ni dans l'autre. Les diminutions attendues pour atteindre les objectifs du PLAV ne sont pas flagrantes et dépendent pour beaucoup de la latence des sols qui induit une échelle temps qui se rapproche de la décennie.

### Atteinte des objectifs du PLAV à l'échéance 2024

Les objectifs qualité du programme Algues vertes sont basés sur les quantiles 90. Pour l'année hydrologique 2021/2022, les résultats sont les suivants :

Exutoire	Quantile 2022/2023	Objectif 2015		Objectif 2021		Objectif 2024		Ecart à l'objectif 2024	
		Ambition	Résultat	Ambition	Résultat	Ambition	Résultat		
Moros	30,0	33,8	Atteint	26,0	Non atteint	26,0	Non atteint	4,0	15%
St Laurent	31,0	35,4	Atteint	27,0	Atteint	27,0	Non atteint	4,0	15%
St Jean	26,6	32,4	Atteint	25,0	Atteint	25,0	Non atteint	1,6	6%
Minaouet	27,2	26,1	Atteint	22,0	Non atteint	22,0	Non atteint	5,2	24%
Bot Conan	12,4	Pas d'objectif		Pas d'objectif		Pas d'objectif			
Cap Coz	9,4	Pas d'objectif		Pas d'objectif		Pas d'objectif			
Pontérec	20,0	Pas d'objectif		18,0	Non atteint	18,0	Non atteint	2,0	11%
Penalen	13,0	Pas d'objectif		13,0	Atteint	13,0	Atteint	0,0	0%
Pen ar Ster	22,0	Pas d'objectif		18,0	Non atteint	18,0	Non atteint	4,0	22%
Stang	19,6	Pas d'objectif		Pas d'objectif		Pas d'objectif			

Les graphiques précédents montrent une évolution encourageante des concentrations azotées aux exutoires de la Baie, avec une nette diminution depuis que le suivi a été mis en place en 2008. Depuis 2020, la tendance est peu marquée, et les efforts à fournir pour atteindre les objectifs 2024 sont de l'ordre de 6% à 24 %.

Les résultats obtenus sur la période 2022/2023 montrent que l'objectif qualité à l'échéance 2024 n'est pas atteint, à l'exception du cours d'eau de Penalen.

## 2/ Suivi à haute résolution spatiale

### Objectifs du suivi

Le suivi de la qualité de l'eau est réalisé notamment dans le cadre du plan algues vertes depuis de nombreuses années. Les données collectées aux exutoires des sous-bassins permettent de suivre les tendances, mais ne permettent pas de diagnostiquer finement les problématiques du territoire.

Les objectifs recherchés dans le cadre de la mise en place d'un protocole de Suivi à Haute Résolution Spatiale sont les suivants :

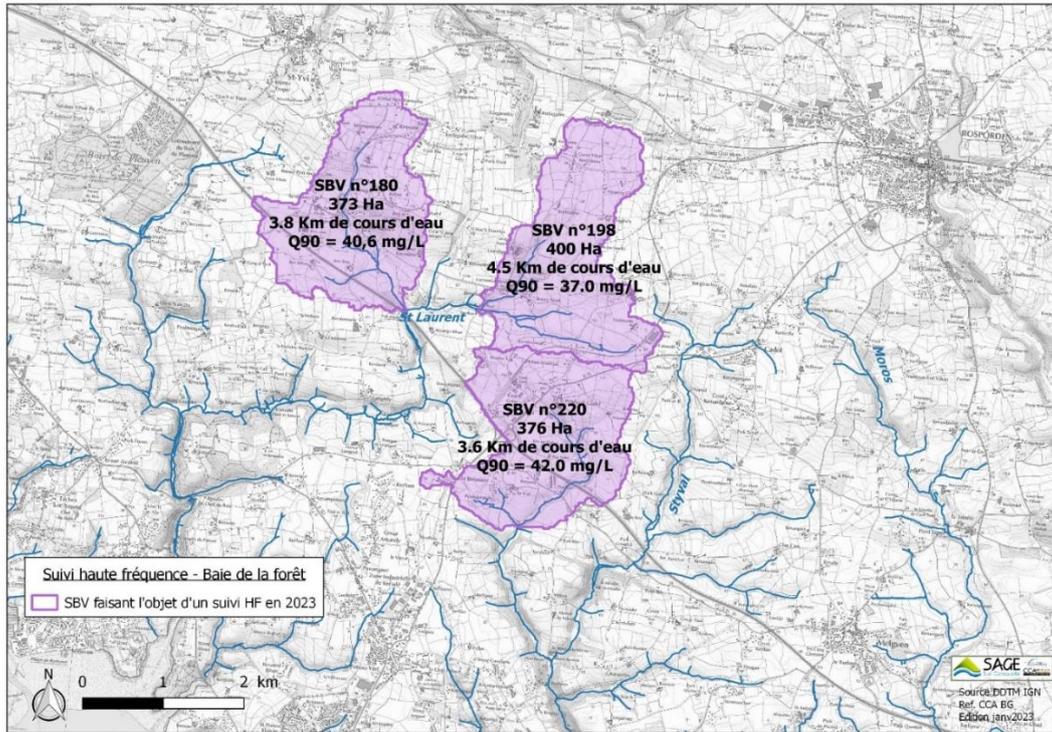
- Identifier les sous BV contributeurs et les zones à enjeux
- Mieux comprendre le fonctionnement de l'hydrosystème
- Identifier les sources de pollution ponctuelle pour cibler les actions agricoles
- Identifier les zones de résurgence chargées en nitrates

### Méthode de travail

Le protocole s'appuie sur le cahier des charges type établi par l'AELB et sur le retour d'expériences d'autres territoires. Il se décline en 2 phases :

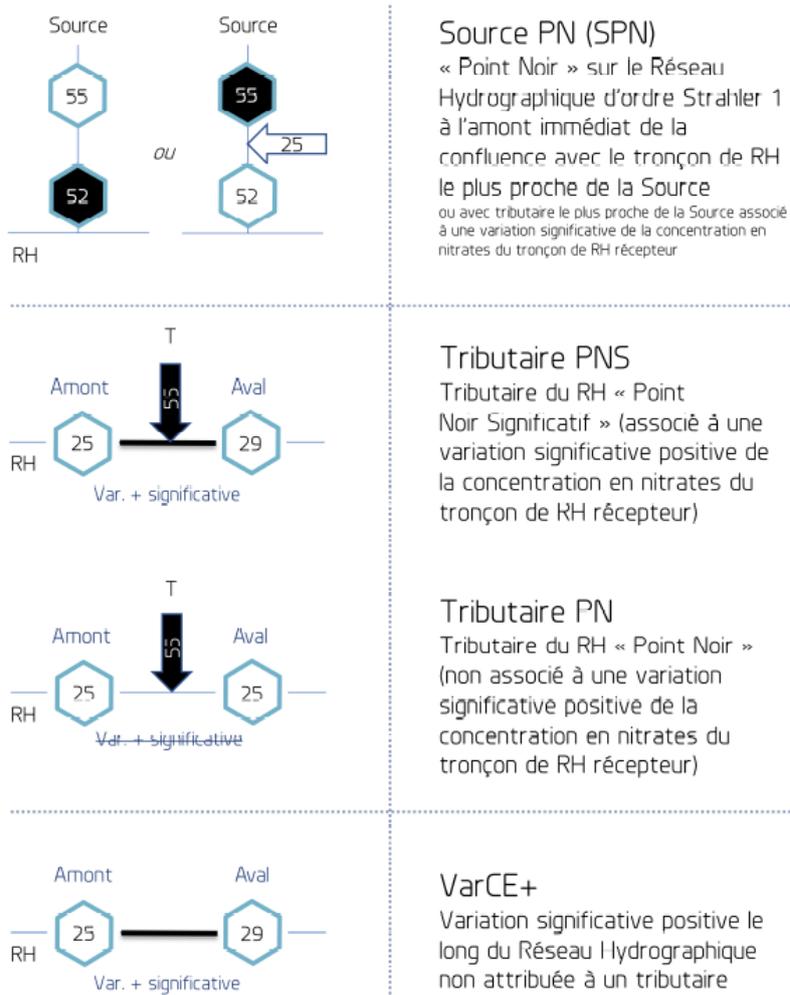
1. Phase 1 – Identifier les secteurs prioritaires (déterminer les secteurs les plus contributeurs)
2. Phase 2 – Mettre en œuvre le protocole haute résolution spatiale pour cibler finement les sources de pollution sur les sous bassins identifiés prioritaires.

Lors de la phase 1 réalisée en régie en 2022, une série de prélèvements a permis d'identifier 3 sous bassins prioritaires pour mettre en œuvre le protocole HRS (phase 2)



Ces 3 sous bassins ont pu être investigués au mois d’avril 2023.

Cette étude permet d’identifier 4 types de source de pollution différente (*source Transcender*) :



La synthèse statistique de cette phase de mesure s'établit de la manière suivante :

<b>TBV</b>	<b>180</b>	<b>198</b>	<b>220</b>	<b>Total</b>
Linéaire de cours d'eau (m)	3800	4500	3600	<b>11900</b>
Nb de prélèvements	56	79	64	<b>199</b>
Moy [NO3]	23,2	31,2	32,3	<b>28,9</b>
Min [NO3]	1,1	9,9	1	<b>1</b>
Max [NO3]	59,7	48,8	54,1	<b>59,7</b>
Nb SPN	4	4	4	<b>12</b>
Nb. VarCE+	5	5	7	<b>17</b>
Nb. PNS	4	3	4	<b>11</b>
Nb. PN	1	4	1	<b>6</b>

### Perspectives de travail

Les résultats de cette étude localisent précisément des points sensibles sources d'une variation notable de la concentration des eaux en NO3. Des investigations complémentaires permettront de définir s'il s'agit de drainage, de rejet urbain ou industriel, de dépôt, de pratique agricole, ... Cette enquête de terrain donnera ensuite lieu à des prescriptions d'aménagement d'infrastructures agroécologiques, de restauration de milieux naturels tampon, de prescriptions techniques avec les exploitants agricoles ou encore de mises aux normes ....

Ces solutions seront identifiées au cours de l'année 2024 pour une mise en œuvre dans le cadre de la programmation 2025.

### 3. Actions agricoles

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

#### 1/ Conseils individuels

##### 1.1 Fonctionnement général

Sur la Baie de la Forêt, 9 organismes de conseils agricoles ont été agréés par la DRAAF pour dispenser des conseils individuels pour les agriculteurs volontaires. Les accompagnements sont pris en charge à 100% par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes, seule la TVA reste à la charge des agriculteurs.

Les conseils individuels sont de différentes natures :

- 2 accompagnements systémiques qui considèrent l'ensemble de l'exploitation
- 4 accompagnements spécifiques qui se concentrent sur une thématique donnée de l'itinéraire technique
- Le diagnostic agroenvironnemental

##### 1.2 Avancées sur le territoire de la Baie de la Forêt :

Parmi les 9 organismes de conseil agricoles agréés, La Chambre d'Agriculture et Innoval sont les plus sollicités.

	Nombre d'exploitations	ALTEOR	CER	CRAB	INNOVAL	EUREDEN	Montant Total Prestation
Diagnostic	25	3	4	8	9	1	18 125,00 €
Evolution de système	0						0,00 €
Projet structurant	0						0,00 €
Gestion de l'herbe	0						2 000,00 €
Gestion de l'azote	23	1		8	11	3	26 750,00 €
Gestion de l'azote (légumes)	0						0,00 €
Gestion de l'inter-culture	3	3					13012,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>51 437,50 €</b>

**Les accompagnements individuels réalisés dans le cadre de l'arrêté ZSCE représentent 76% des conseils. On comptabilise 18 diagnostics et 18 accompagnement gestion de l'azote pour la réalisation des plans d'actions.**

##### 1.1 Ciblage des bénéficiaires

Les agriculteurs chez qui des prélèvements reliquats azotés (RDD reliquats débuts de drainage menés par la DRAAF et la Chambre d'Agriculture) se sont révélés élevés représentent une cible particulièrement prioritaire. L'enjeu du début d'année 2023 a été d'inciter les agriculteurs concernés à suivre un accompagnement à la gestion de l'azote.

Début 2023, la DRAAF a fait suivre à CCA l'ensemble des valeurs des reliquats prélevés sur le territoire du BV. Elle a aussi fait suivre, à chaque prescripteur agréé les valeurs des reliquats des agriculteurs ayant déclaré travailler leur fertilisation avec ce même prescripteur. Les résultats des reliquats 2022 ont été particulièrement élevés contrairement à l'année 2021. La sécheresse de l'été en est la principale cause.

**Au final, 18 exploitations agricoles ont obtenu un RPA 2022 > 80 uN /kg et 22 exploitations agricoles ont obtenu un RDD 2022 avec un risque de fuite avéré.**

#### 2/ Animation collective agricole

##### 1.1 Les chantiers collectifs : financement de prestations de semis



Pour la sixième année, la DRAAF a mis en place le dispositif de chantiers collectifs via des partenariats avec les CUMA et les ETA. Ce dispositif vise à promouvoir le semis précoce de RGI sous couvert de maïs ou de CIPAN sur les parcelles situées sur le territoire du PLAV afin que leur efficacité en termes d'absorption d'azote soit maximale.

En 2023, le dispositif a évolué vers de nouvelles prestations comme l'épandage ou la fauche sur zone humide ou au bord des cours d'eau.

La récolte tardive n'a pas permis l'implantation des semis précoces dans toutes les exploitations pré-ciblées. Les ETA et CUMA ont fait leur possible pour respecter les dates de l'arrêté. Néanmoins par rapport à l'année dernière, c'est 13% de surface en moins pour le semis post-récolte et 100% de surface en plus pour le couvert sous culture.

	PREVISIONNEL au 31 mai	REALISE au 30 septembre	Tendance 2022-2023	Subvention
<b>Semis après céréales / légumes</b>	1379 ha	461.21 ha	↓	27 672.60 €
<b>RGI sous maïs</b>	210 ha	44.03 ha	↓	3 082.10 €
<b>Epandage précoce de fumier avant maïs</b>	197 ha	116.86 ha	-	3 797.95 €
<b>Epandage de lisier avant maïs avec pendillard ou enfouisseur en pré-semis</b>	314 ha	163.65 ha	-	8 182.50 €

Au final, 10 ETA et 1 CUMA ont participé au dispositif chez 24 agriculteurs. Près de 784 ha ont bénéficié de la subvention pour la réalisation des prestations. On constate une nouvelle baisse des surfaces subventionnées en semis précoces en raison de l'engagement d'exploitants en PSE, dispositif non cumulable avec les chantiers collectifs.

## 1.2 L'animation collective

Bilan des animations collectives organisées en 2023 :

	Date	Sujet	Agriculteurs présents
<b>Gestion de l'herbe – système pâturant performant et rentable (lot 3)</b>	Toute l'année	2 x ½ journée formation en salle et ½ journée théorique sur le terrain 4 x ½ journée technique de suivi de saison 1x ½ journée de découverte d'un ferme en système	5
<b>Analyses d'effluents</b>	Février 2023	Connaître la valeur fertilisante de ses effluents pour optimiser ses apports	25 (45 analyses)
<b>Analyses sol</b>	Mars 2023	Connaître la fertilité de son sol	
<b>TD collectif MAEC</b>	Avril 2023	Réussir son auto diagnostics pour la mesure système herbivore	21
<b>Essai de couverture du sol sous maïs avec binage</b>	Juillet 2023	Tester l'implantation de différents mélange de couvert de RGI sous culture de maïs et promouvoir la technique	5
<b>Diversifier ses cultures avec des cultures à bas niveau d'intrants</b>	Octobre 2023	Echanger avec des acteurs des filières en développement de cultures BNI et leurs débouchés	20
<b>Fosse pédologique</b>	Novembre 2023	Comprendre la structuration du sol et les indicateurs de sa bonne santé	30



Diversification des cultures



Essai RGI sous maïs



Groupe gestion de l'herbe



Fosse Pédologique

**Au total, 7 animations collectives ont été proposées en 2023 aux agriculteurs du territoire.**

### 1.3 Mise en place de l'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux

Le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) est un dispositif d'aides directes aux agriculteurs sur un territoire présentant un enjeu tel que la qualité de l'eau, la biodiversité, etc. Son objectif est de valoriser économiquement les pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement. Ainsi une rémunération annuelle peut être perçue si des services environnementaux rendus par les agriculteurs sont appréciés au travers d'indicateurs liés à leur système de production et à leurs modalités de gestion des structures paysagères.



Ce dispositif issu du plan biodiversité (mesure 24) prévoit un financement pris en charge à 100% de 150 M € au niveau national et dont 1 248 746 € ont été attribués à la baie de la forêt pour ses 2 expérimentations sur l'enjeu qualité de l'eau « réduction des fuites d'azote » sur la période 2022-2026 et 2023-2027.

Le dispositif PSE a été co-construit avec 7 agriculteurs du territoire, des experts comme les organismes de conseil agricole, le CRESEB et l'INRAE. Le bureau d'étude Sarah Hernandez Consulting a appuyé notre étude.

Ce dispositif a été étendu à l'ensemble de la Baie de la Forêt en 2022. Nous avons déposé un dossier de candidature à l'appel à projet PSE spécifique aux baies algues vertes qui a été retenu. En 2022, 15 nouvelles exploitations ont rejoint le dispositif.

Aujourd'hui, on compte 28 exploitations engagées pour 5 ans dans l'expérimentation de ce nouveau dispositif. Parmi celles-ci des exploitations monogastriques, des exploitations en grande culture et des exploitations herbivores ou mixtes (2 ateliers). Aucune ne perçoit d'aides agro-environnementales ni d'aides à l'agriculture biologique.

Ces 28 exploitations percevront une rémunération annuelle au regard de leurs résultats. Ainsi les indicateurs suivants révéleront le service environnemental :

Domaine	Indicateur	Précisions
Gestion des structures paysagères	Optimisation des surfaces en bandes enherbées	BE > 10 m le long des cours d'eau Présence d'une BE le long cours d'eau
Gestion des systèmes de production agricole	% Couverture des sols	Rechercher l'efficacité du couvert en limiter la durée de sol nu
	% d'herbe dans la SAU exploitation	Valoriser la part de l'herbe
	Réduction de la quantité d'azote minéral	Limiter la pression azotée minérale
	Atteinte d'un reliquat début drainage	Evaluer la quantité d'azote dans le sol à l'entrée de la période de drainage et révéler les conséquences des pratiques de fertilisation

**Début 2024, ce sont 121 252€ qui ont été versés aux 13 agriculteurs engagés dans le dispositif des PSE 2021-2026 de l'Agence de l'eau et 101 964€ versés aux 15 agriculteurs engagés dans le dispositif PSE Algues Vertes. Au total 35% de l'enveloppe PSE 2021-2026 a été consommé et 17% de l'enveloppe PSE Algues Vertes.**

### 3/ Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Suite à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) en 2023, un programme de mesures agro-environnementales et climatiques s'est ouvert sur le territoire « Baie de la Forêt - Marais de Moustierlin - Dunes et Côtes de Trévignon ».

Une plaquette d'information a été adressée à toutes les exploitations présentes sur le territoire Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) porté par CCA depuis 4 ans. Un article sur le site du SAGE Sud Cornouaille a été publié.

► La plaquette d'informations sur les modalités 2023 en [Annexe 6](#).

L'animation du dispositif a été confiée au technicien agro-environnement recruté en janvier 2023. Cette animation est financée via le contrat territorial avec l'agence de l'eau pour les exploitations dans le périmètre du bassin versant algues vertes.

Une réunion d'information sur la commune de St Yvi a été organisée le 23 février 2023. Une dizaine d'exploitations y a participé. En parallèle l'animateur du dispositif a démarché par téléphone l'ensemble des exploitations éligibles.

**Au total 35 mesures ont été souscrites par 27 exploitations agricoles du bassin versant algues vertes, soit 14% des exploitations du territoire.**

MAEC	Durée	Nb EA	Surface (ha)	Montant (€)
Mesure localisée Entretien des haies (IAE)	5 ans	5	14.4	57 608.00
Mesure localisée Ouverture du milieu (OUV)	5 ans	2	23.5	23 970.00
Mesure localisée Création de prairie (PRA)	5 ans	0	0	0.00
Mesure localisée Protection des espèces (ESP)	5 ans	6	43.15	70 675.50
Mesure système polyculture élevage Herbivore (HBV)	5 ans	19	1 206	1 023 679.85
Mesure système Arboriculture et lutte biologique (ARB)	5 ans	2	18.61	57 703.80
Mesure système Eau (LEP)	5 ans	0	0	0.00
Mesure système Eau (PHY)	5 ans	2	97.04	114 270
Mesure système Eau (FER)	5 ans	0	0	0.00
Mesure système Eau (COV)	5 ans	0	0	0.00
Mesure système Eau (LEC)	5 ans	0	0	0.00
Mesure système Semis direct (SD)	5 ans	0	0	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>35</b>	<b>1 402.70</b>	<b>1 347 907.15</b>
<b>%</b>		<b>17 %</b>	<b>%</b>	

### 4/ Les aides à l'investissement

#### Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux

Afin d'assurer la compétitivité des exploitations agricoles, un plan régional a été mis en place en Bretagne et se décline en un dispositif de mesures comme la 4.1.1.a spécifique au soutien aux investissements en matériels Agro-environnementaux. Il est ouvert à l'ensemble des agriculteurs bretons. Les agriculteurs concernés par le PLAV peuvent bénéficier de point en plus (50 points) grâce à une attestation d'opportunité délivrée par la baie.

Depuis l'automne 2023, la Région Bretagne propose un nouveau dispositif appelé AGRI'INVEST. Ce programme soutient les exploitants et structures agricoles dans la réalisation d'investissements permettant une meilleure productivité économique, environnementale et sociale. Certaines de ces aides sont soumises à l'obtention d'un contrat de transition agroécologique.

Soutien aux investissements sur les périmètres AV



En 2023 l'appel à projet « Aides à l'investissement spécifiques aux bassins versant algues vertes » proposait à toutes les exploitations agricoles concernées ainsi qu'aux EPLEFPA du territoire de la Baie de la Forêt une aide pour :

	<b>Demandes</b>
Bâtiment de séchage en grange	0
Boviduc/passerelle, chemin d'accès au pâturage et adduction d'eau	0
Porc sur paille	0

## 4. Volet renaturation de l'espace

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

Ce volet comprend

- Restauration du bocage via la mise en œuvre du programme Breizh Bocage. Cet axe est détaillé dans le chapitre VII.
- Les mesures de la ZSCE liées à la remise en herbe des zones humides cultivées ainsi que la protection des chemins de l'eau sur les zones prioritaires

**Bilan des actions 2023 :**

Deux sous-volets	Nombre d'exploitation initialement par l'Etat	Nombre d'exploitation identifiés	Nombre d'exploitation concernée réellement
Remise en herbe des Zones Humides	101		27
Protection des chemins de l'eau	50		24

La différence entre les 2 colonnes s'explique :

- D'une part par les mesures de substitution (agriculteurs engagés en MAEC et PSE qui concerne 16 exploitations)
- D'autre part par l'occupation des sols observés cette année (parcelles en herbe et déclarées en prairies permanentes, qui concerne 10 exploitations).

L'année 2023 a consisté à :

- Rencontrer l'ensemble des agriculteurs réellement concernés
- Réaliser un diagnostic de parcelles à risque (selon protocole DPR2 – agent agréé DPR2) et élaborer des préconisations d'aménagements en format cartographique
- Faire signer une attestation d'engagement pour la réalisation des travaux ou le maintien des aménagements présents.
- Faire de la prospection de terrain afin de savoir qui reprend le foncier des 3 exploitations qui cessent leur activité pour départ en retraite.

**Sur les 24 agriculteurs concernés par la mesure Protection des chemins de l'eau, 9 d'entre eux ont signé l'attestation d'engagements et/ou de maintien sur les 15 rencontrés. Il restera à rencontrer en 2024, 9 chefs d'exploitation.**

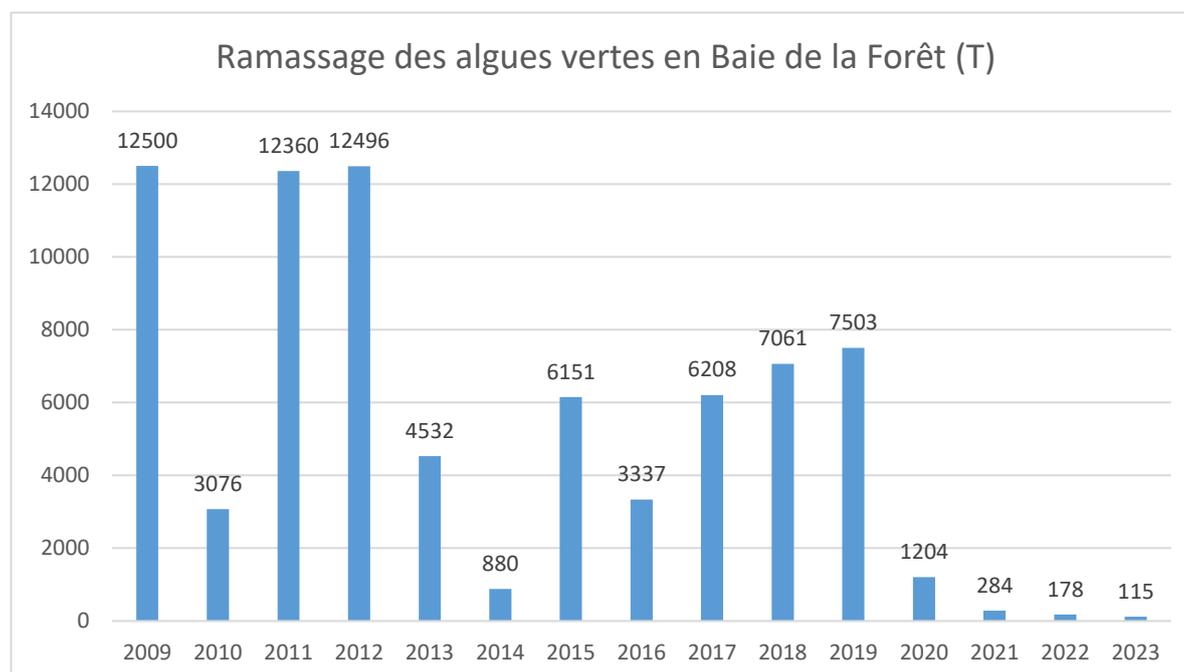
Nombre de mètres linéaires préconisés 2024/2025 :

- Talus planté : Environ 2 km
- Talus nu/enherbé : Environ 700 ml

Les travaux seront réalisés dans le cadre du programme Breizh Bocage (voir Chapitre 7).

## 5. Volet curatif des algues vertes

Maître d'ouvrage : Communes / Communauté de communes du Pays Fouesnantais



### Graphique 1 : évolution des ramassages d'algues vertes en Baie de la Forêt

En 2023, le volume d'algues vertes ramassées est de 115 tonnes. Comme chaque année, les algues ramassées sont compostées dans l'usine de Kerambris et proposées aux exploitants du territoire sous la forme d'un produit normé exempt de tout plan d'épandage. Pour rappel, la quantité de compost mis à disposition des agriculteurs l'année « n » va dépendre des échouages de l'année « n-1 ».

**Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, 2023 a été marquée par de très faibles échouages d'algues vertes. En effet, c'est une année record en termes de tonnages d'algues ramassées puisque seulement 115 tonnes ont été récupérées sur les plages de la baie de La Forêt.**

## 6. 1 Bilan financier 2023

**La dépense totale pour 2023 s'élève à 189 380,02 € soit 77% du budget prévisionnel.**

L'écart au prévisionnel est notamment l'enveloppe pour l'animation agricole collective qui n'a pas été totalement consommée.

Postes de dépenses		Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation
Coordination générale	Coordination + suivi ZSCE + PAEC (0,85 ETP + 0,1 ETP secrétariat)	48 800,00 €	43 764,55 €	90 %
	Communication	3 000 €	428,4	14%
Suivi qualité de l'eau	Prélèvement + bilan annuel	10 100 €	8 765.95 €	87%
	Analyses d'eau + suivi renforcé	25 000 €	24 695,65 €	95 %
Volet agricole	Animation agricole : suivi chantiers co + PSE + AI	69 175 €	59 544 €	97%
	Animation collective régie	29 520 €	10 241.5 €	35 %
	Prestation animation collective	30 000 €	15 536.56 €	52 %
Volet renaturation de l'espace	Protection chemin de l'eau	6 425 €	5 158.5 €	80 %
	Brezih Bocage - stratégie	Voire Chapitre 7		
Veille foncière	Outil Vigifoncier	6 000 €	6 000 €	100%
<b>TOTAUX</b>		<b>244 820 €</b>	<b>189 380,02 €</b>	<b>77%</b>

## V – PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINATIONS BACTERIOLOGIQUES

→ *Disposition n° 50 du SAGE : Elaborer les profils de vulnérabilité des sites conchylicoles et de pêche à pied*

### Rappel du contexte

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021 a inscrit dans ses dispositions 10 D et 10 E, la restauration et/ou protection de la qualité des eaux sanitaires des zones conchylicoles professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir. Ces dispositions ont été reprises dans le SAGE « Sud Cornouaille » approuvé le 23 janvier 2017 et traduites dans un objectif prioritaire intitulé « *répondre aux exigences de qualité des usages conchylicoles, pêche à pied, baignade et nautisme* ».

Afin d'affirmer une ambition claire autour de cet objectif général, des objectifs quantifiés de concentrations en E. Coli, indicateur privilégié de qualité microbiologique des eaux littorales, ont également été définis. Ces objectifs, plus stricts que la réglementation, ont été assignés aux différents sites conchylicoles et de pêche. Ils sont rappelés ci-dessous :

- Viser le classement en A pour les deux sites conchylicoles en eaux profondes,
- Sécuriser le classement des sites conchylicoles classés en B en définissant un seuil intermédiaire « B+ » : 100% des résultats de suivi < 4 600 E. coli/100g de chair et liquide intervalvaire (CLI),
- Assurer la réouverture des sites de pêche à pied en visant un classement B.

Cet objectif se décline en 7 dispositions dont l'une d'entre elles (N°50) préconise d'établir des profils de vulnérabilité sur l'ensemble des secteurs côtiers concernés par des usages conchylicoles et de pêche professionnelle et de loisir dans les 2 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.

Afin de répondre aux dispositions du SAGE et de réduire les contaminations bactériologiques, trois secteurs font l'objet d'un profil de vulnérabilité conchylicole :

- Les estuaires de l'Aven Belon Merrien dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/2018
- Le Bassin versant de la Mer Blanche et l'anse de Penfoulic dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/2018
- Le bassin versant de Moustierlin dont le profil a été validé par la CLE le 24/06/2021

# 1. Littoral Fouesnantais

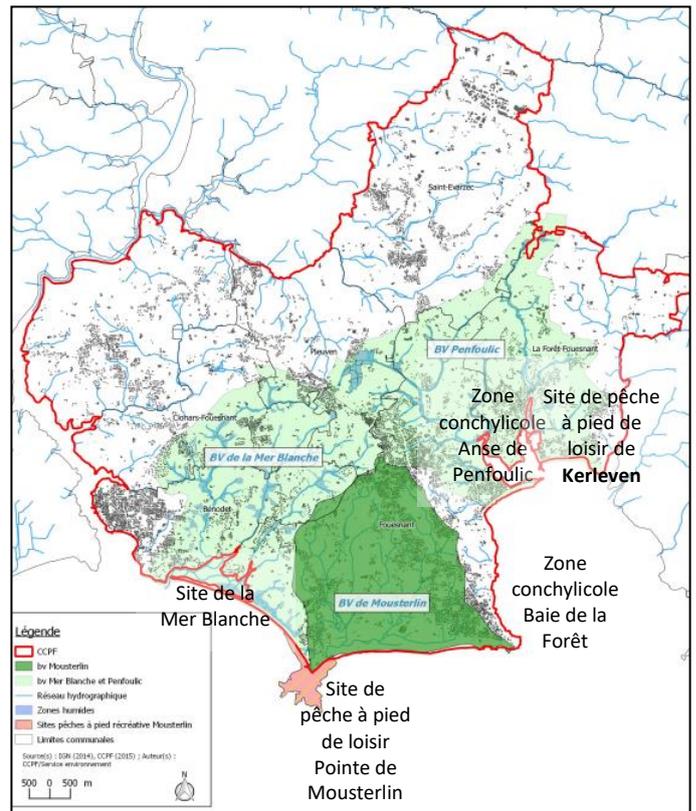
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0,38 ETP + 15 887 € de frais de prestation

## 1/ Rappel du contexte

Sur le littoral Fouesnantais, trois secteurs géographiques sont particulièrement sensibles aux contaminations bactériologiques, il s'agit des bassins versants de la Mer Blanche, de Moustierlin et de l'Anse de Penfoulic. Ces bassins versants (BV) desservent différentes zones de pêche conchylicoles professionnelles ou de pêche à pied de loisir et contribuent pour partie à leur qualité. Ils font l'objet de profils conchylicoles qui définissent les mesures à mettre en place sur les BV pour atteindre le bon état des zones. La CCPF est en charge de l'animation et du suivi réguliers des actions des profils conchylicoles.

Les sites sont classés selon leur qualité bactériologique :

- Le site de la **Mer Blanche**, est **interdit à la pêche de loisir et n'est plus classée pour la pêche professionnelle** depuis 1992. Il ne fait plus l'objet de suivis par l'Ifremer ou l'ARS, mais les suivis conduits par la CCPF montrent toujours une mauvaise qualité bactériologique pour le site.
- Le site de pêche à pied de loisir de la pointe de **Moustierlin** est classé en **qualité médiocre**.
- Le site de pêche à pied de loisir de la plage de **Kerleven** (Baie de La Forêt Fouesnant) est classé en **qualité médiocre**.
- La **zone conchylicole de l'Anse de Penfoulic** est classée en **B pour les groupes 2 et 3** (bivalves fouisseurs et non fouisseurs).
- La **zone conchylicole Baie de la Forêt** est classée en **B pour le groupe 3** (bivalves non fouisseurs).



*Bassins versants faisant l'objet de profils conchylicoles*

### Les alertes 2023 :

Les suivis de qualité sanitaire des zones conchylicoles 2023 ont fait état d'une alerte de niveau 1 (contamination détectée) et de 6 alertes niveau 0 (risque de contamination) sur le site de la Rivière de Penfoulic et de la Forêt.

- En juin : alerte de niveau 1 pour les espèces du groupe 2 (bivalves fouisseurs)
- En octobre, novembre et décembre deux alertes chaque mois, soit six alertes de niveau 0.

Les suivis de qualité des eaux de baignade de la saison, ont fait état de deux mauvais résultats sur le territoire :

- Le 3 août à Kerleven, qui a donné suite à un arrêté municipal d'interdiction de baignade du 05/08 au 10/08
- Le 7 août à Bananec (Les Glénan), qui a donné suite à un arrêté municipal d'interdiction de baignade du 08/08 au 11/08.

## 2/ Les profils conchylicoles

Le profil conchylicole des bassins versants de Penfoulic et de la Mer Blanche a été validés en CLE le 18 décembre 2018 avec un plan d'action de quatre ans de 2019 à 2022.

Celui du bassin versant de Moustierlin a été réalisé en 2020 en association avec le bureau d'études Artélia, il a été restitué en COPIL le 16 octobre 2020 et validé en CLE le 24 juin 2021.

### Actions 2023 :

Le tableau ci-dessous présente le bilan des actions réalisées en assainissement collectif et non collectif en 2023. Les linéaires annoncés pour les travaux en assainissement collectif 2023 ne sont pas forcément exhaustifs car certaines données n'ont pas encore été transmises ou intégrées.

2023	Thème	Penfoulic	Mer Blanche	Moustierlin
Assainissement collectif	Réseaux réhabilités		227 m linéaires	170 m linéaires
	Extension de réseau	78 m	70 m	
	Etude pour la mise à jour du zonage	En cours (PLU en cours sur 2 communes)	En cours (PLU en cours sur 2 communes)	En cours (PLU en cours sur 2 communes)

	d'assainissement à l'échelle communautaire			
	Elaboration du schéma directeur d'assainissement communautaire	Lancée fin 2022, finalisation attendue pour 2025	Lancée fin 2022, finalisation attendue pour 2025	Lancée fin 2022, finalisation attendue pour 2025
Assainissement non collectif	Travaux de réhabilitations Contrôles de conformité en continu	En octobre 2023, il restait 26 % d'ANC du BV avec obligation de travaux	En octobre 2023, il restait 29 % d'ANC du BV avec obligation de travaux	En octobre 2023, il restait 6 % d'ANC du BV avec obligation de travaux

### 3/ Autres actions mutualisées

#### Le ruissellement agricole

Les actions sur ce thème sont assurées par les services de l'Etat (contrôles réglementaires des exploitations agricoles) et par les collectivités dans le cadre du plan de lutte des algues vertes (accompagnements individuels et collectifs).

#### Le ruissellement pluvial urbain

Le ruissellement pluvial urbain est surveillé ponctuellement par la mission de suivi de la qualité de l'eau pour le compte des communes.

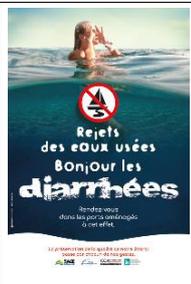
#### Les actions en lien avec les activités de loisirs

La CCPF a participé à l'étude mutualisée sur le schéma de carénage à l'échelle des SAGE Sud-Cornouaille, Ouest Cornouaille et de l'Odet,

#### Elaboration d'une campagne de communication (cf. chapitre communication).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses profils conchylicoles, la CCPF porte une action visant à sensibiliser les usagers des bateaux de plaisance, de caravaning et de promenade de chien sur les risques de pollution bactériologique issus de leur activité de loisirs.

Cette opération mutualisée à l'échelle des trois 3 EPCI du SAGE Sud Cornouaille a fait l'objet d'un travail en commun entre EPCI en 2022 pour définir et créer les supports de communication. En 2023, les affiches et flyers ont été édités et diffusés au près des différentes communes de la CCPF. Le tableau ci-dessous présente le bilan des commandes et documents diffusés. De plus les fichiers numériques ont été transmis aux communes pour une mise ou ligne ou possibilité de réimpression. Les frais pour la modification des graphismes et pour les impressions s'élèvent à 1322€.

Commandes et diffusions d'affiches et de flyers dans les communes de la CCPF			
	Thème "plaisance"	Thème "chiens"	Thème "caravaning"
Total AFFICHES	1A3 - 5 A0 - 5abrisbus - 1A4	21 A3 - 25 A0 - 5abrisbus - 1A4	1A3 - 25A0 - 5abrisbus - 1A4
TOTAL FLYER	900	1050	900

### 4/ Le suivi de la qualité de l'eau

#### 4.1. Protocole 2023

Les suivis sont assurés sur **36 stations** réparties sur les trois bassins versants gérés par la CCPF :

- Des prélèvements d'eau sont réalisés sur des stations localisées aux exutoires des principaux cours d'eau pour des analyses d'E. coli. Elles sont au nombre de trois sur la Mer Blanche, dix sur Moustierlin et dix sur Penfoulic. Les débits des cours d'eau y sont également mesurés. Les relevés ont lieu toutes les 2 semaines. Sur Penfoulic 2 stations font aussi l'objet de mesures de débits uniquement pour le PAV2.
- Des prélèvements de coques sont réalisés sur quatre stations pour des analyses E. coli et salmonelles sept fois par an à la Mer Blanche.
- Sept stations (analyse E.coli) sont prélevées uniquement en période de pluie sur Moustierlin.
- Deux stations sont prélevées pour des suivis phytosanitaires (Mer Blanche et Penfoulic)

- D'autres prélèvements ponctuels (E. coli) ont lieu sur les sous bassins pour lesquels les exutoires présentent des mauvaises qualités.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire Départemental LABOCEA.

La carte ci-dessous présente la répartition des points de suivis en 2023.



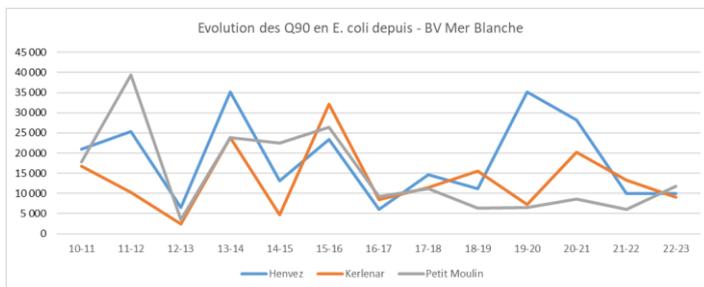
Localisation des stations de suivi de la qualité de l'eau 2023.

#### 4.2 Résultat des analyses

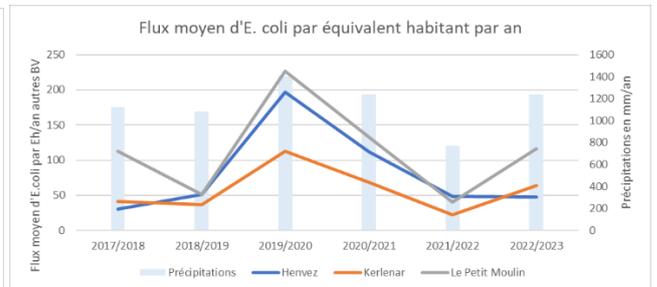
Les analyses sont réalisées par « année hydrologique » ce qui permet de représenter la période hivernale en un seul bloc. L'année hydrologique 2022/2023 s'étend du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

#### Mer Blanche

Les résultats des quantiles 90 en E.coli depuis 2010 et des flux moyens d'E.coli par équivalent habitant par an au regard des précipitations annuelles depuis 2017 sont représentés sur les graphiques ci-dessous.



Graphique 1

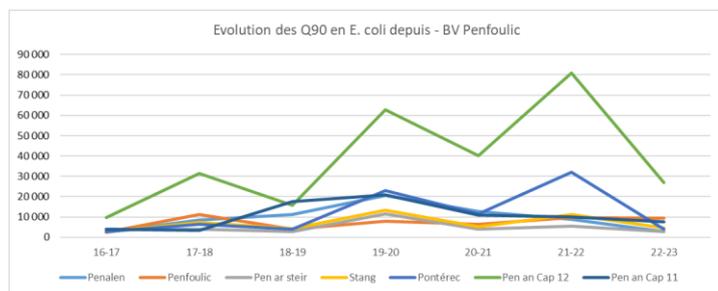


Graphique 2

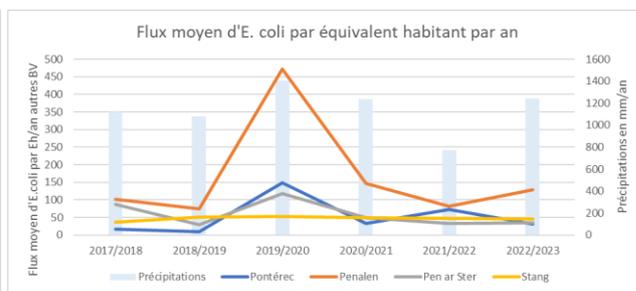
Le graphique 1 révèle des concentrations en E. coli (exprimés en Q90) assez fluctuantes. Une diminution des Q90 apparaît sur les trois cours d'eau en 2016 et semble se stabiliser sur le Petit Moulin où la qualité apparaît médiocre comme pour le cours d'eau du Kerlenar. Le bilan des suivis du Henvez présente un Q90 en augmentation et de mauvaise qualité entre 2019 et 2022. Les concentrations étaient en baisse pour les trois cours d'eau en 2023. Le graphique 2 ajuste les concentrations au regard des débits des cours d'eau. De 2018 à 2022, le cours d'eau du Henvez présente des contributions semblables au cours d'eau pourtant plus grand du Petit Moulin. En 2023, les résultats des trois cours d'eau sont comparables à l'année 2017/2018. L'évolution des courbes de flux et le pic de 2019/2020 ne permet pas d'identifier de tendance à l'amélioration depuis 2017. Les variations des courbes pourraient s'expliquer par :

- Des baisses de concentration en E. coli à l'amont du Petit Moulin suite à l'arrêt d'un élevage bovin.
- Par des problématiques de réseaux en conditions de pluies sur le Henvez plus particulièrement.
- Des conditions de prélèvements pas toujours comparables lors des relevés (météo et intensités de pluies).

## Penfoulic



Graphique 3



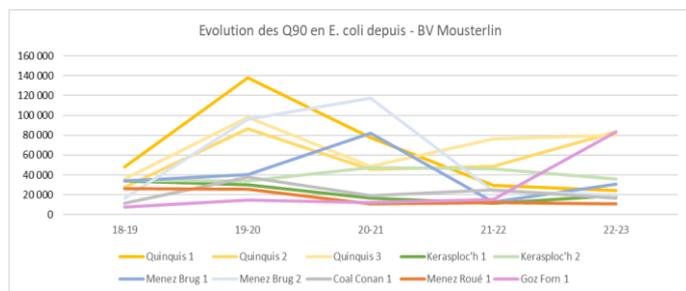
Graphique 4

Le graphique 3 indique des concentrations en E. coli (en Q90) importantes sur certains cours d'eau. Depuis 2017, le petit côtier donnant sur le secteur de Pen an Cap présente des moyennes de Q90 en augmentation. Au niveau des exutoires le cours d'eau du Pontérec a présenté des fortes valeurs en 2021-2022, mais l'ensemble des Q90 était sous les 10 000 E.coli en 2023. Concernant les flux (graphique 4), mis à part le pic du Penalen de 2019/2020, les résultats sont à peu près stables. Les variations de concentrations pourraient s'expliquer par :

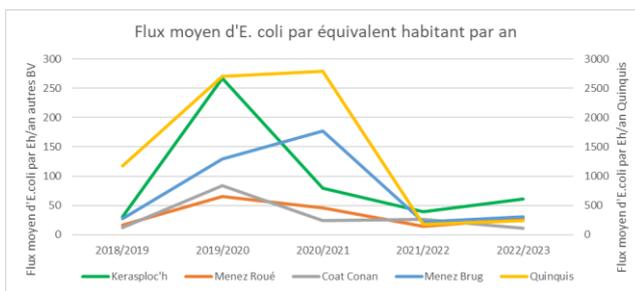
- Un défaut au niveau du réseau d'assainissement collectif au niveau du côtier du Pen al Len. Ce dernier a fait l'objet d'ITV et de programmation de travaux en 2023 mais d'autres concentrations élevées ont été relevées par la suite en période de pluie. Il conviendra de renouveler les investigations en 2024.
- Des influences ponctuelles liées au lessivage.
- Des conditions de prélèvements pas toujours comparables (météo et précipitations plus ou moins denses).

D'autre part, suite aux alertes sanitaires au niveau du site de baignade de Kerleven, la CCPF a réalisé des suivis spécifiques pour la commune de la Forêt Fouesnant. Ces derniers ont conduit à la décision d'engager des contrôles sur l'ensemble des campings du secteur.

## Mousterlin



Graphique 4



Graphique 5

Le graphique 4 représente les concentrations en E. coli (en Q90) des principaux points de suivi du BV. Depuis 2018, l'exutoire du Quinquis a fait l'objet d'une forte baisse qui apparaît également au niveau des flux. Cependant les points pris sur son sous bassin versant montre des apports en provenance de l'amont. Une baisse des Q90 au niveau du Menez Brug est également relevée. En 2023 le cours d'eau du Coat Conan a montré une nette augmentation de son Q90. Concernant les flux (graphique 5), les années 2021 à 2023 ont montré des diminutions. A noter que les flux relevés sur le Quinquis font l'objet d'un axe secondaire compte tenu des valeurs très élevées jusqu'en 2021. Les évolutions de concentrations pourraient s'expliquer par :

- Les travaux au niveau de la STEP de Penfalut, mais un réseau d'assainissement dégradé en amont de cette infrastructure.
- Des travaux sur les réseaux d'assainissement collectif attenants au Menez Brug qui ont pu diminuer les fuites de réseau.
- Une possibilité d'influence de parcelles pâturées sur le Coat Conan.
- Des conditions de prélèvements pas toujours comparables (météo et précipitations plus ou moins denses).

## Suivis phytosanitaires

Un suivi de pesticides a été poursuivi sur les points attenants aux Golfs du bassin de la Mer Blanche et de celui de Penfoulic. Les résultats n'ont pas permis de conclure à des contributions majeures provenant des golfs.

## Conclusion

Les projets de travaux sur les assainissements collectifs et non collectifs contribueront à l'amélioration de la qualité de l'eau. Cependant, la réhabilitation de certains réseaux collectifs installés le long de cours d'eau fait l'objet de réelles difficultés techniques. Les schémas directeurs d'assainissement et de réseaux d'eaux pluviales en cours de rédaction seront des outils de planification stratégique pour lesquels les enjeux des profils conchylicoles devront être rappelés. Le suivi des ZAES et la révision des leviers d'action pour faire évoluer les ANC non conforme seront également stratégiques pour la suite.

### 4.3 Bilan financier

En 2023, le coût total des actions sur les profils conchyliques pour la CCPF (suivi et analyses) s'élève à 31 437€ pour l'ensemble des BV, dont 6205 € d'ETP pour l'animation et la coordination générale et 1322€ pour la campagne de communication contre la pollution bactériologique et 140€ de matériel. Concernant les suivis et analyses des résultats sur les BV les dépenses correspondent à 7091€ pour la Mer Blanche ; 7753€ pour Penfoulic et 8926€ pour Moustierlin.

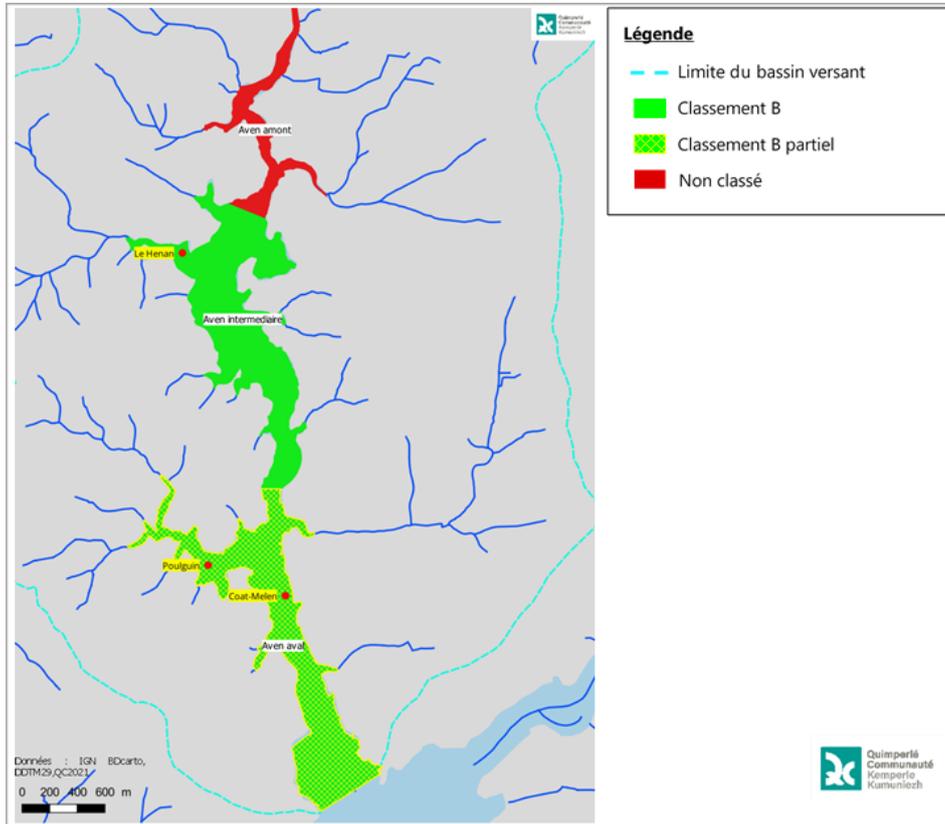
## 2. Bassins versants Aven Belon Merrien

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté / 0.05 ETP

### 1/ Rappel du contexte

La zone conchylicole de l'Aven aval a été déclassée partiellement en C entre 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet pour le groupe 2 (coques), par l'arrêté préfectoral du 20/06/2023.

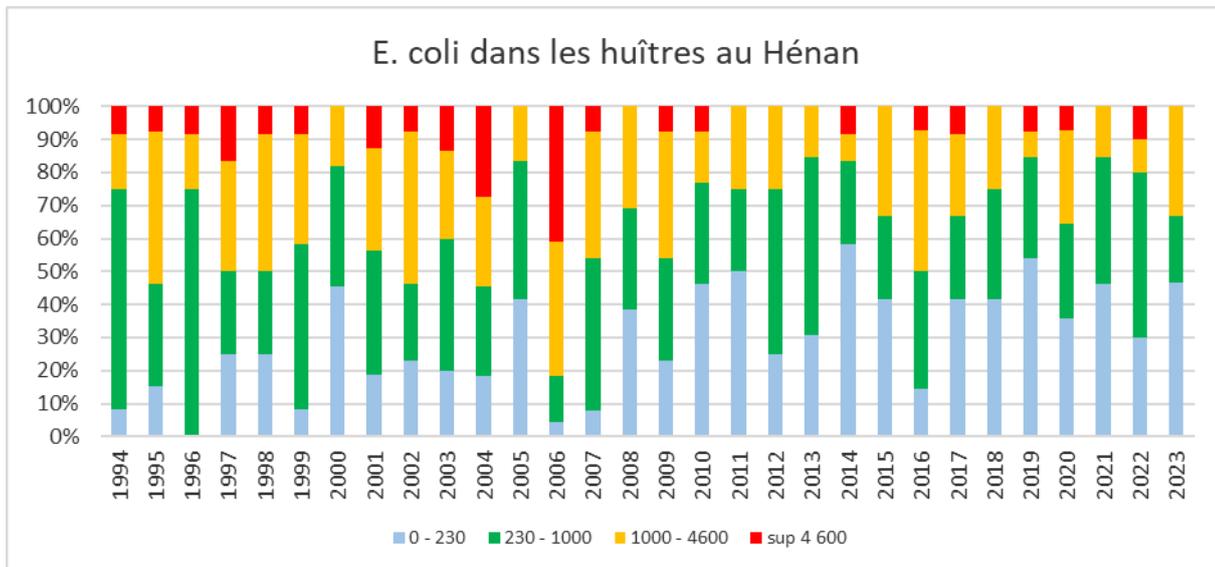
Cinq conchyliculteurs produisent des moules, des huîtres et des coques dans l'estuaire de l'Aven. Deux conchyliculteurs ont diversifié leur production avec l'élevage de coques, notamment pour amortir les aléas de la mortalité du naissain d'huîtres. La production de coques représente entre 10 et 20 % de leur chiffre d'affaires.



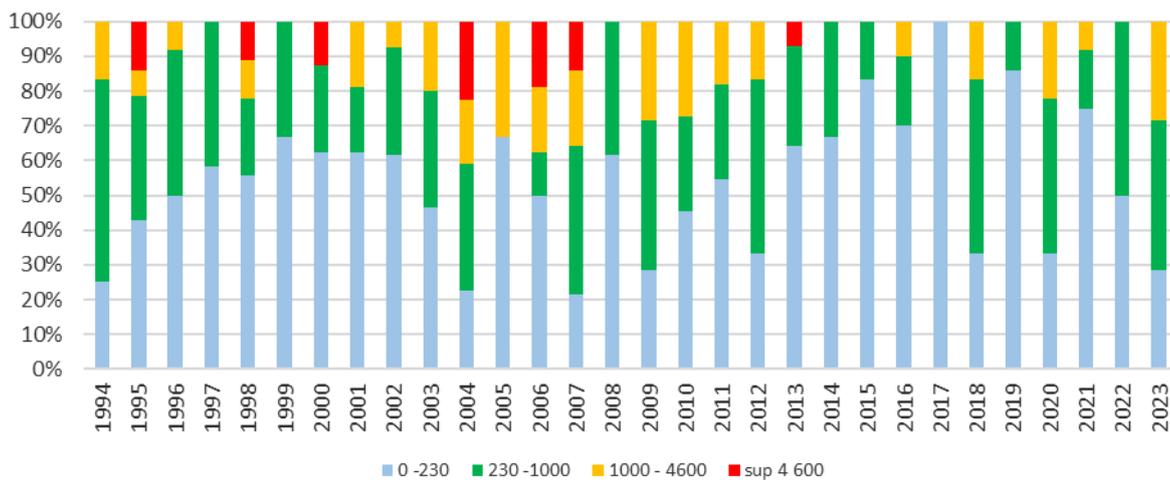
Carte1 : zones conchylicoles - Arrêté préfectoral du 20/06/2023

### 2/ Etat sanitaire des coquillages

#### Huîtres



### E. coli dans les huîtres à Poulguin

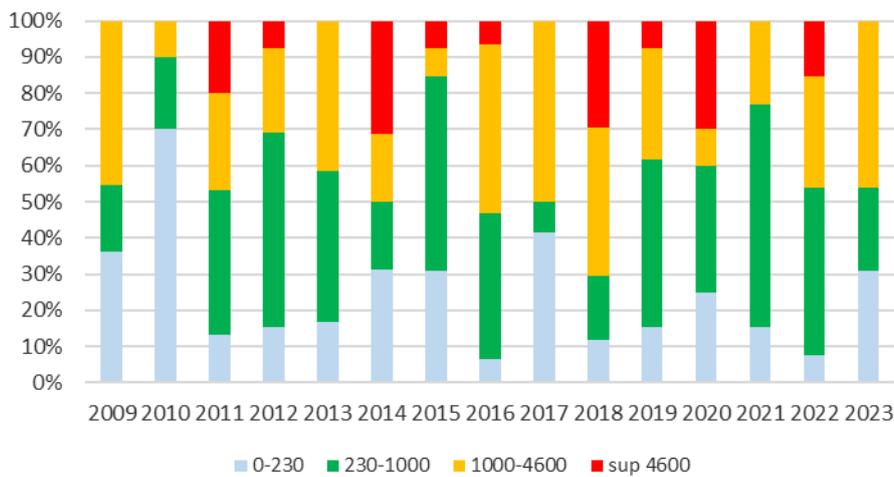


La qualité sanitaire des huîtres est stable depuis 2010 au Hénan. Il n’y a pas eu de dépassement des 4 600 E. coli/100 g en 2023. Une amélioration est nécessaire pour respecter l’objectif du SAGE qui est : maintien de la catégorie B sans dépassement du plafond de 4 600 E. coli/100g.

A Poulguin, le dernier dépassement de 4 600 E. coli/100 g remonte à septembre 2013 (10 ans). Les résultats sont satisfaisants depuis 2008. Néanmoins, on enregistre une baisse de la fréquence de résultats inférieurs à 230 depuis l’année 2018. Cette tendance est à surveiller. Elle contraste avec les résultats observés au Hénan et n’est pas en phase avec les améliorations faites sur l’assainissement collectif et non collectif.

### Coques

### E. coli dans les coques à Coat-Melen



Aucun dépassement des 4 600 E. coli/100 g n’a été observé dans les coques en 2023. Néanmoins, 50 % des résultats sont supérieurs à 1 000 E. coli/100 g. Ce pourcentage est globalement stable depuis le début des mesures REMI. Les résultats montrent la nécessité de réduire les flux bactériens entrants dans l’estuaire autour de la concession pour sécuriser cette production.

### 3/ L'arrêté de ZAES relatif au bassin versant de l'aven estuarien

Suite à la saisie du préfet du Finistère en octobre 2022 par Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté, un projet d'arrêté instaurant une ZAES a été transmis aux EPCI et présenté à la CLE du SAGE le 28 juin 2023.

La consultation du public a été engagée le 17 juillet 2023. Suite aux avis recueillis, le projet d'arrêté modifié a été présenté à la commission littorale du SAGE le 7 novembre 2023.

Les principales évolutions entre les actions proposées par le Comité de pilotage et celles retenues dans l'arrêté portent sur :

- La réalisation d'une étude des ruissellements sur les parcelles pâturées en rive gauche de l'estuaire
- L'interdiction d'accès aux mouillages pour les bateaux équipés d'un WC à rejet direct
- L'installation d'une pompe à eaux noires au port de Pont-Aven
- La création d'une nouvelle aire équipée pour recevoir les camping-cars à Pont-Aven
- L'information des camping-caristes sur les parkings non équipés qu'ils utilisent

L'interdiction d'accès aux mouillages a été le sujet de débats importants. Les principaux arguments avancés :

- Les gestionnaires des ports n'ont pas les moyens de contrôler les installations à bord des bateaux
- Les plaisanciers indiquent qu'ils n'utilisent pas leurs WC dans l'estuaire

Cependant, cette mesure est la seule réponse aux flux que peut générer l'utilisation des toilettes à rejet direct à proximité des parcs.

### 4/ Bilan financier

25 jours d'animations étaient programmés pour :

- Mettre en œuvre les actions de l'arrêté de ZAES
- Réaliser le suivi de la qualité d'eau pour évaluer les améliorations liées aux actions

La signature de l'arrêté préfectoral était prévue au premier trimestre 2023. L'animation avait été programmée en conséquence pour mettre en œuvre les actions et le suivi. L'arrêté a finalement été signé fin novembre. L'animation s'est trouvée fortement restreinte.

8 jours d'animation ont été réalisés, pour :

- Préparer la présentation du projet d'arrêté à la CLE en lien avec la DDTM
- Echanger avec les communes, les services des eaux des EPCI et la Chambre d'agriculture sur les actions retenues dans le projet d'arrêté
- Echanger avec les communes et les EPCI suite à la consultation
- Préparer la présentation du projet en commission « littoral » du SAGE.
- Préparer le tableau de bord du suivi des actions

Le suivi de la qualité de l'eau destiné à mesurer les impacts des actions n'a pas été réalisé, puisqu'aucune action n'a été engagée.

	jours	Coût(€ TTC)	AELB		Région		CD29		MO ABM	
Accompagnement de la rédaction de l'arrêté	8 j	2145	50 %	1 073	20 %	429			30%	643
<b>Total :</b>		<b>2145 €</b>		<b>1 073€</b>		<b>429 €</b>				<b>643€</b>

### 5/ Conclusion

L'année 2023 a permis de finaliser la procédure de signature de l'arrêté préfectoral établissant une ZAES relative au déclassement partiel de la zone conchylicole Aven-aval.

La proposition élaborée par le Comité de pilotage réunissant les acteurs concernés du sous-bassin versant a notamment été renforcée sur le volet nautisme avec la demande d'interdiction d'accès aux mouillages pour les bateaux équipés d'un WC à rejet direct.

La mise en œuvre des actions est programmée à partir de 2024. Les SPANC ont devancé la signature de l'arrêté en relançant les propriétaires chez lesquels il n'avait pas été possible d'obtenir de diagnostics jusque-là. La perspective de l'arrêté a permis d'obtenir des rendez-vous.

## VI – ENTRETIEN ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

→ **Objectif n°4 du SAGE** : Maintenir le bon état morphologique et biologique des cours d'eau

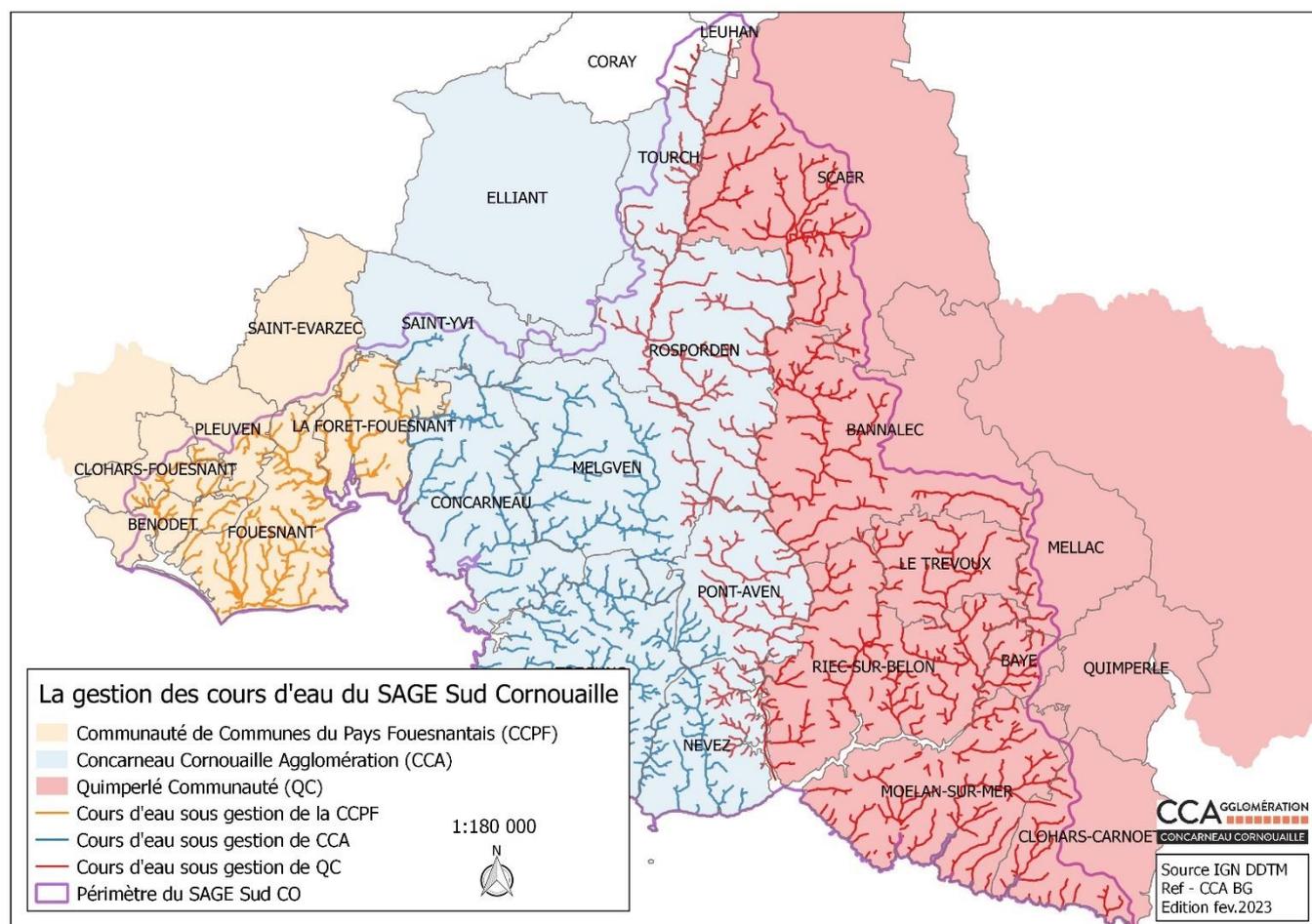
→ **Disposition n°37 du SAGE** : Restaurer les zones humides

### Rappel du contexte

La gestion des cours d'eau est répartie entre trois porteurs de projets selon les modalités suivantes :

- **Sur les bassins versants de l'Aven – Belon – Merrien,**  
→ Sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé Communauté : en régie et en partenariat avec les AAPPMA pour l'entretien des cours principaux
- **Sur les bassins versants de la Baie de la Forêt**  
→ Sous maîtrise d'ouvrage de CCA sur son territoire administratif (hors Odet et Aven) : en régie et en partenariat avec l'AAPPMA de Pont Aven sur le Moros  
→ Sous maîtrise d'ouvrage de la CCPF sur son territoire administratif (hors Odet) : en régie

La carte suivante illustre cette répartition :



Dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, l'ensemble des masses d'eau cours d'eau ont été classées en bon état écologique à l'exception de la masse d'eau du Dour Ruat. Les diagnostics de terrain réalisés en 2016 laissent néanmoins apparaître des perturbations liées à la continuité et à l'hydro-morphologie.

**L'enjeu principal sera donc d'atteindre le bon état écologique sur la masse d'eau du Dour Ruat et de maintenir le bon état sur l'ensemble des cours d'eau du territoire.**

## 1. Sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.6 ETP d'un technicien rivière + 1.35 ETP d'agents

### 1/ Bilan des actions 2023

Les principales actions de l'année 2023 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km, ha...)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	43 Km de cours d'eau entretenus, soit 88 % de l'objectif annuel
	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	Interventions préventives sous les lignes électriques pour limiter l'impact de l'intervention des prestataires d'EDF.
	Restaurer	Morphologie	Diversification des habitats & gestion du bois dans l'eau
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées en liste II	Accompagner	Inciter les propriétaires à restaurer la continuité en liste 2	Reprise et finition des travaux sur le Moulin Chef du Bois, cours d'eau du Saint Laurent en liste 2
	Restaurer	Etude de mise en conformité (continuité écologique) des retenues d'eau potable du Brunec et du Plessis	Relance des études avec le BE Fishpass
Restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau	Restaurer	Programme de travaux sur le BV du Dour Ruat	Suppression de 2 plans d'eau sur le BV du Dour Ruat

Les interventions sont principalement réalisées par une équipe en régie, encadrée par un technicien.

Sur un plan réglementaire, la collectivité dispose d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) dont l'objectif est de :

- o Justifier l'emploi de fonds publics sur des propriétés privées
- o Autoriser les interventions prévues au programme au titre de la loi sur l'eau.

**Les travaux d'entretien des berges** sont réalisés en régie par une équipe de 3 agents ainsi que par l'AAPPMA de Pont Aven sur une partie du Moros . Annuellement, un linéaire de l'ordre de 50 Km de cours d'eau est entretenu, ce qui permet une fréquence d'intervention de 5 années.



Le Moros



Le bois dans l'eau est la base de la chaîne alimentaire

**La suppression des plans d'eau du Dour Ruat.** Pour différentes raisons écologiques et hydrauliques, les plans d'eau génèrent des impacts importants sur les milieux naturels et sur la ressource en eau. Dans le cadre de l'opération de restauration du BV du Dour Ruat, CCA a supprimé en 2023 les 2 plans d'eau de Kervec.



Plan d'eau aval



Plan d'eau amont



Etat de référence, zone amont des plans d'eau



Après travaux, printemps 2024

Une vidéo a été élaborée pour communiquer sur cette opération. Elle est disponible au lien suivant : <https://youtu.be/urJJ0ly5eqg>

#### Restauration de la continuité.

Des travaux ont été réalisés sur le Moulin Chef du Bois (Saint Laurent, cours d'eau en liste II) sur les ouvrages de partition du bief : aménagement d'un seuil répartiteur et aménagement d'une passe à bassin sous la vanne



Etat initial



Après travaux, avec 4 bassins à l'aval des vannes

#### Mise en conformité des prises d'eau du Brunec et du Plessis

CCA est propriétaire de 2 prises d'eau :

- Le Brunec sur le Moros, qui alimente Concarneau
- Le Plessis sur l'Aven qui alimente Pont-Aven et Riec s/ Belon

Une nouvelle consultation a été lancée en 2023. Le marché a été notifié au bureau d'étude Fishpass. Les études ont repris au printemps 2023. Le COPIL a été réuni le 13 décembre 2023, avec les conclusions suivantes :

- Pour le Brunec, une passe à ralentisseur plat semble être le meilleur compromis faisabilité / efficacité.
- Pour le Plessis, une passe dite rustique semble être le meilleur choix faisabilité / efficacité

## La lutte contre les ragondins

La campagne 2023 (la 2<sup>ème</sup> organisée sur le territoire) a concerné les communes de Concarneau, Trégunc, Névez, Pont Aven, Melgven et Rosporden. Les autres communes de CCA sont couvertes par le programme du SIVALODET.

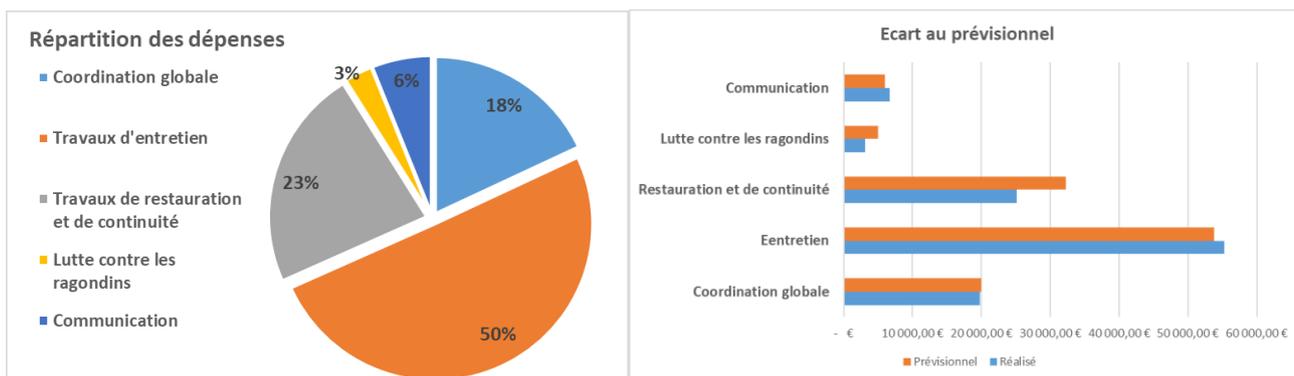
Cette opération a permis de capturer 151 ragondins, soit environ 33 % du nombre de prises de 2022.

### 2/ Bilan financier 2023

Le bilan financier est arrêté de la manière suivante :

	Poste de dépense					% conso.
	Prévisionnel	Réalisé				
		Technicien	Régie	Prestation	Total	
Coordination globale (0,6 ETP)	20 000,00 €	19 814,16 €	- €	- €	19 814,16 €	99%
Travaux d'entretien des cours d'eau	53 775,00 €	- €	48 178,22 €	7 137,08 €	55 315,30 €	103%
Travaux de restauration du Dour Ruat	24 800,00 €	4 953,54 €	7 137,51 €	3 089,32 €	15 180,37 €	61%
Lutte contre les ragondins	5 000,00 €	- €	- €	3 099,43 €	3 099,43 €	62%
Communication Dour Ruat	6 000,00 €	- €	- €	6 669,60 €	6 669,60 €	111%
Grande continuité	7 500,00 €	9 907,08 €	- €	- €	9 907,08 €	132%
<b>Total</b>	<b>117 075,00 €</b>	<b>34 674,78 €</b>	<b>55 315,73 €</b>	<b>19 995,43 €</b>	<b>109 985,94 €</b>	<b>94%</b>

Les graphiques suivants illustrent ce bilan :



Le budget consacré à l'entretien des cours d'eau compte pour 50 % de la dépense globale.

La consommation du budget prévisionnel est globalement respectée

### 3/ Perspectives 2024

Les perspectives de travail pour 2024 sont les suivantes :

- Travaux de restauration hydromorphologique des milieux aquatiques sur le BV du Dour Ruat
  1. Suppression du dernier plan d'eau
  2. Restauration des sites identifiés dans l'étude de 2017 en fonction des opportunités
- Travaux d'entretien sur environ 45 Km de cours d'eau
- Intervention de l'AAPPMA de Pont Aven sur environ 2 Km sur le Moros
- Reprise et fin des travaux de restauration de la continuité sur le Moulin Chef du Bois
- Relance de la consultation pour la mise en conformité des retenues d'eau potable du Brunec et du Plessis
- Lancement de l'étude « Résilience des milieux aquatiques »
- Coordination d'une nouvelle campagne de lutte contre les ragondins

## 2. Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais

### 1/ Le suivi du marais de Moustierlin

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0,13 ETP + 18 992€ frais de prestation

Depuis 2013, de nombreux paramètres sont suivis dans le marais de Moustierlin pour évaluer les effets des travaux d'aménagement des vannes du marais sur les habitats et espèces. La réhabilitation de la station d'épuration de Penfalud et le maintien des rejets traités dans l'un des cours d'eau qui alimente la zone Natura 2000 du marais de Moustierlin a élargi le protocole en 2018 pour répondre à l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

Les paramètres étudiés sont la qualité de l'eau et des sédiments, la faune piscicole, l'avifaune, la flore, la salinité, la bathymétrie et la faune benthique.

Les résultats de ces suivis ont alimenté le diagnostic du bassin versant de Moustierlin dans le cadre de l'élaboration du profil conchylicole. Selon l'arrêté préfectoral, l'année 2023 était la dernière année de suivi suite à la restructuration de la STEP de Penfalud, mise en route en juin 2021.

L'action a consisté à poursuivre les suivis engagés, la CCPF a été au-delà de la demande en assurant les suivis jusqu'à la fin 2023 alors qu'ils auraient pu être interrompu après deux ans de mise en service de la STEP réhabilitée, soit en juin 2023. Le bilan de suivis habituellement réalisé en régie n'a pas pu être réalisé compte tenu d'une cyberattaque dont la collectivité a fait l'objet en décembre 2023. Ce bilan sera réalisé courant 2024.

L'action devait également faire l'objet d'une étude visant à :

- Croiser et interpréter les résultats des suivis de 2018 à fin 2023, afin de définir des pistes de gestion du marais ;
- Caractériser la sédimentation du marais, ses origines et les solutions préventives et curatives qui pourraient y remédier.

Cette dernière n'a pas pu être menée en 2023, elle sera reportée en 2024.

#### Bilan financier

Coût total pour cette action est de 25084€ (suivis et analyses en régie et/ou prestation). La différence avec le budget prévisionnel s'explique par la non réalisation de l'étude en 2023.

### 2/ La restauration de la continuité écologique et hydromorphologie

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0,5 ETP (tous agents confondus) + 4 972€ de frais de prestation

#### Bilan technique

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km, ha...)
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées en liste II	Accompagner	Inciter les propriétaires à restaurer la continuité sur un cours d'eau en liste 1	- Animation d'une réunion sur la continuité écologique du Penalen (liste 1) avec la CCPF, le Département et les services de l'Etat. - Lancement d'un marché pour un projet global.
	Restaurer	Etude et programmation de remise à ciel ouvert du cours d'eau du Pontérec sur 40 m (lieu-dit Menez Bonidou).	Réalisation des travaux de remise à ciel ouvert en régie sur un équivalent de 65 heures avec intervention mécanique et coupe d'arbres.
		Poursuite de restauration du cours d'eau du Penfoulic à l'aval de l'ancien étang de Hent Meil C'hoët jusqu'à l'anse de Penfoulic et en amont dans le jardin privé	Réalisation des travaux de remise à ciel ouvert en régie : - Suppression des busages à l'aval de l'étang effacé en 2022. - Remise à ciel ouvert du cours d'eau du Penfoulic sur 70 m à l'amont induisant des interventions ponctuelles en régie (fascinage, coupe d'arbre).
		Etude de pose d'une cale sur le clapet à marée de l'anse du Petit Moulin et réalisation de suivis civelles (amont – aval) et de salinité (amont).	Suivi quotidien 3 semaines en deux périodes. Pose et relève de flottangs, pose d'une cale sur le clapet permettant une ouverture à marée haute de 15 cm, suivis de la salinisation à l'amont et suite

			aux résultats de suivi ajustement de la taille d'ouverture à 5 cm.
<b>Restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau</b>	Restaurer	Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau par une stagiaire.	17 cours d'eau pour environ 125 km diagnostiqués. Présence d'obstacles à la continuité, de tracés modifiés ou d'entretiens non adaptés identifiés et géolocalisés.

Reportage photographique illustrant les travaux :



Remise à ciel ouvert du cours d'eau du Pontérec sur 40 mètres. Le reprofilage du cours d'eau non accepté par le propriétaire dans un premier temps sera rediscuter dans un second temps.



Remise à ciel ouvert du cours d'eau du Penfoullic sur 70 mètres à l'amont du plan d'eau de Hent Meil Choët supprimé en 2022 et finition des travaux sur les 150 mètres de tronçon aval remis à ciel ouvert.



Mise en place d'une cale sur le clapet à marée du cours d'eau de l'anse du Petit Moulin pour favoriser la continuité avec réalisation de suivis de civelles, de suivi de végétation et de salinité. Photo 1 amont, photo 2 cale au niveau de la digue, photo 3 paysage aval.

#### Bilan financier :

Sur ce volet, la plupart des actions ont été conduites en régie. Le montant des dépenses s'élève à 27 578€, soit à 78% du montant prévisionnel.

### 3/ L'entretien des cours d'eau

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0,32 ETP (tous agents confondus) et aucun frais de prestation en 2023.

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km, ha...)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve prévue sur 23km (Coal Conan, Quinquis, Pontérec, Kerlenar)	6 Km de cours d'eau entretenus, soit 26 % du linéaire prévisionnel. La CCPf programme ces interventions d'entretien l'été (août) et d'octobre à décembre. La tempête Ciaran du 1 <sup>er</sup> novembre a entraîné l'arrêt de cette action d'entretien. De plus les particuliers ont refusé les interventions sur de plusieurs secteurs à cause du droit de refus de droit de pêche ou les autorisations sont arrivées très tardivement. Néanmoins la gestion des courriers, les relances et les sollicitations des particuliers ont nécessité plus de temps que prévu à l'origine.

#### Bilan financier :

Sur ce volet le coût de réalisation est de 14 568€.

### 3. Sur les bassins versants de l'Aven – Belon - Merrien

**Maître d'ouvrage :** Quimperlé Communauté. Moyens prévisionnels affectés à l'opération : 0.5 ETP d'un technicien rivière + 3 ETP d'agents

#### 3.1/ Moyens humains mobilisés

Quimperlé Communauté a fait le choix d'un fonctionnement en régie pour mener à bien le programme d'actions prévu. Les moyens humains mobilisés pour cela sont :

- Un technicien de rivière à mi-temps pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi.
- Une équipe d'agents en régie à l'année (2 ETP) encadrée par le chef d'équipe (0,5 ETP) pour les travaux d'entretien de cours d'eau et les petits aménagements de restauration de la continuité et de la morphologie.
- Le recours au service mutualisé de travaux communaux et intercommunaux pour les aménagements importants de restauration de la continuité et de la morphologie.

#### 3.2/ Bilan des actions 2023

##### 3.2.1 Travaux de gestion de la ripisylve.

###### → Gestion de la ripisylve par Quimperlé Communauté

L'équipe d'entretien des cours d'eau intervient sur les affluents des rivières Aven, Ster Goz, Bélon et Doudu. Ils peuvent par ailleurs être amenés à travailler sur les cours principaux pour des travaux d'urgence de gestion d'embâcles.

Le bilan des travaux 2023 s'établit comme suit :

Bassin versant	Linéaire prévisionnel				Linéaire réalisé				Taux de réalisation
	1 <sup>er</sup> entretien	Entretien	Urgence	Total	1 <sup>er</sup> entretien	Entretien	Urgence	Total	
Aven	/	42,5 km	/	42,5 km	/	30,7 km	/	31,2 km	<b>71,5 %</b>
Ster Goz	/		/		/		583 m		
Bélon	4,5 km	/	/	4,5 km	4,5 km	/	/	4,5 km	
<b>Total</b>	<b>4,5 km</b>	<b>42,5 km</b>	<b>/</b>	<b>48,5 km</b>	<b>4,5 km</b>	<b>30,7 km</b>	<b>583 m</b>	<b>34,7 km</b>	

En 2023, le programme d'intervention n'a pas pu être réalisé en totalité. Les interventions ont donc été reportées au début de l'année 2024. Le linéaire de 2023 réalisé en 2024 correspond à environ 10 km.

Cet écart de réalisation s'explique, entre autres, par la réalisation de chantiers communs avec des services de la collectivité, des absences médicales, la participation à des actions de communication non prévues, la réalisation de chantier de sensibilisation à la gestion de la ripisylve avec la ville de Moëlan sur Mer, la tempête Ciaran etc.

###### → Gestion de la ripisylve par les AAPPMA

Quatre AAPPMA interviennent sur le territoire des bassins versants de l'Aven, du Ster Goz, du Bélon et côtiers : les AAPPMA du Ster Goz ; de Pont Aven ; de l'Aven et des étangs de Rosporden ; de Quimperlé. Leurs secteurs d'intervention se situent sur les cours principaux.

Le bilan des travaux 2023 s'établit comme suit :

Bassin versant	Linéaire prévisionnel	Linéaire réalisé	Taux de réalisation
Aven	4	2.8 km	70 %
Ster-Goz	1	1 km	100 %
Bélon	4.5	4.37 km	100 %
<b>Total</b>	<b>9.5 km</b>	<b>8.2 km</b>	<b>86 %</b>

Au total, ce sont **42.9 km de cours d'eau** qui ont été entretenus. Ils sont localisés sur la carte ci-dessous.

##### 3.2.2 Travaux de restauration

###### → Travaux de restauration de l'hydromorphologie

En 2023, un site était prévu au programme 2023. Les travaux n'ont pas été réalisés suite à un désaccord technique avec l'agriculteur en charge de la parcelle.

###### → Travaux de restauration de la petite continuité

En 2023, deux obstacles à la migration piscicoles et sédimentaires ont été réalisés.

Il s'agit de l'ouvrage 101 sur le ruisseau de Kerhuil à Pont Aven et de l'ouvrage 24 sur le ruisseau de Kerlen à Scaër. Les travaux ont été réalisés par le Syndicat Intercommunal de Travaux Communaux (SITC).

Sur le ruisseau de Kerhuil, des travaux de petite continuité ont été réalisés les années précédentes. L'obstacle 101 était le dernier à être problématique pour la continuité piscicole sur ce cours d'eau. La buse mal dimensionnée a été remplacée par une arche PEHD.



Figure 1: Ouvrage 101 avant et après travaux



Sur le ruisseau de Kerlen, deux buses mal installées sur un ancien chemin agricole, ont provoqué une chute de plus d'un mètre. Les buses ont été enlevées. Aucun ouvrage n'a été installé. Les travaux sont suivis afin de voir si une érosion régressive ne va pas avoir lieu en amont, au niveau d'une buse sur la route départementale.

Au total, c'est 1,6 km de cours d'eau rendu accessible.

### 3.2.3 Les suivis piscicoles

#### Comptage frayères saumon 2022-2023 sur le Ster Goz

Ce suivi est réalisé en régie, par les agents de l'équipe technique d'entretien des cours d'eau. Il est réalisé en 2 temps : un premier passage de repérages d'observation sur 4 stations situées sur l'Aven (Barbary, Goël, Amont Pont Torret) et le Ster Goz (Amont Keramperchec) afin de suivre le déroulement du frai et un suivi complet du secteur de prospection allant de Pont Torret (confluence avec l'Aven) au ruisseau de Kery (limite Bannalec Scaër).

Une sortie a été effectuée en janvier 2023 mais les conditions météorologiques n'étant pas favorables le comptage définitif des frayères 2023 n'a pu être réalisé.

#### Indice truite et saumon du réseau départemental de suivi du recrutement

La Fédération de pêche du Finistère réalise des pêches d'indice d'abondance pour le réseau départemental de suivi du recrutement en truite fario et saumon atlantique. Plusieurs stations se situent sur le territoire de Quimperlé Communauté.

Les agents de l'équipe technique d'entretien des cours d'eau participent à ces suivis.

- Indice d'abondance saumon : 1.5 jours en septembre
- Indice d'abondance truite : 0.5 journée en novembre
- Suivi anguilles : 3 jours en mai

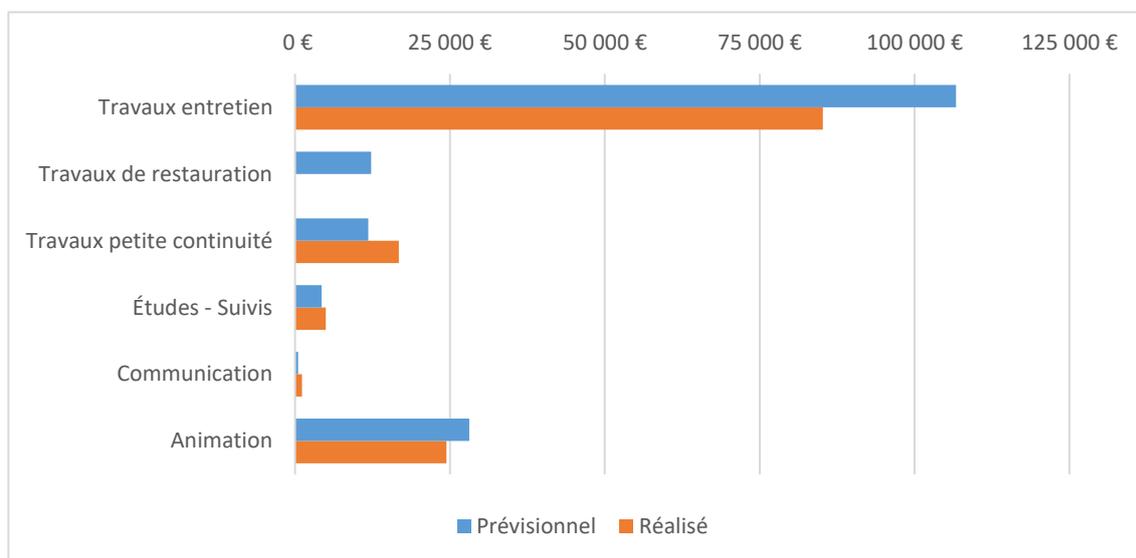
#### → Sensibilisation et communication

En 2023, plusieurs actions de sensibilisation et de communication ont eu lieu. La technicienne milieux aquatiques et le chef d'équipe sont intervenus au sein du collège de Scaër pour présenter leur métier. Un stand sur les milieux aquatiques était présenté lors de la journée porte ouverte de Quimperlé Communauté. L'équipe de Quimperlé Communauté a travaillé pendant une semaine sur des cours d'eau de la commune de Moelan sur mer avec des jeunes et les agents de la commune. L'objectif était de sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion de la ripisylve.

Quimperlé Communauté dispose d'une plaquette présentant notamment les objectifs et les typologies d'actions des programmes milieux aquatiques. Elle est adressée à chaque propriétaire lors de l'envoi des demandes d'autorisation de travaux et mise à disposition dans les accueils des collectivités.

### 3.3/ Bilan financier 2023

Objectif PBE						
Objectif stratégique	Objectif intermédiaire	objectif opérationnel	Opérations	Budget prévisionnel	Réalisé	% réalisé
OS 2	OI 2.2	OO 2.2.1	Travaux restauration CE	12 290 €	0 €	- %
OS 2	OI 2.2	OO 2.2.2	Petits travaux continuité CE (longitudinale)	11 790 €	16 761,11 €	142,2 %
OS 2	OI 2.2	OO 2.2.1	Travaux entretien CE	106 689 €	85 170,18 €	79,8 %
OS 1	OI 1.2	OO 1.2.2	Animation CE	28 100 €	24 425,21 €	86,9 %
OS 1	OI 1.1	OO 1.1.3	Communication CTMA	500 €	1 131,23 €	226,2 %
OS 1	OI 1.3	OI 1.3.1	Suivi	4 299 €	4 961,15 €	115,4 %
<b>TOTAL</b>				<b>158 467 €</b>	<b>141 036,94 €</b>	<b>80,9 %</b>



## VII – REHABILITATION ET GESTION DU BOCAGE

→ **Objectif n°3 du SAGE** : Lutter contre le ruissellement et l'érosion – réduire les transferts vers les cours d'eau

→ **Disposition n°30 du SAGE** : Restaurer et gérer durablement le bocage

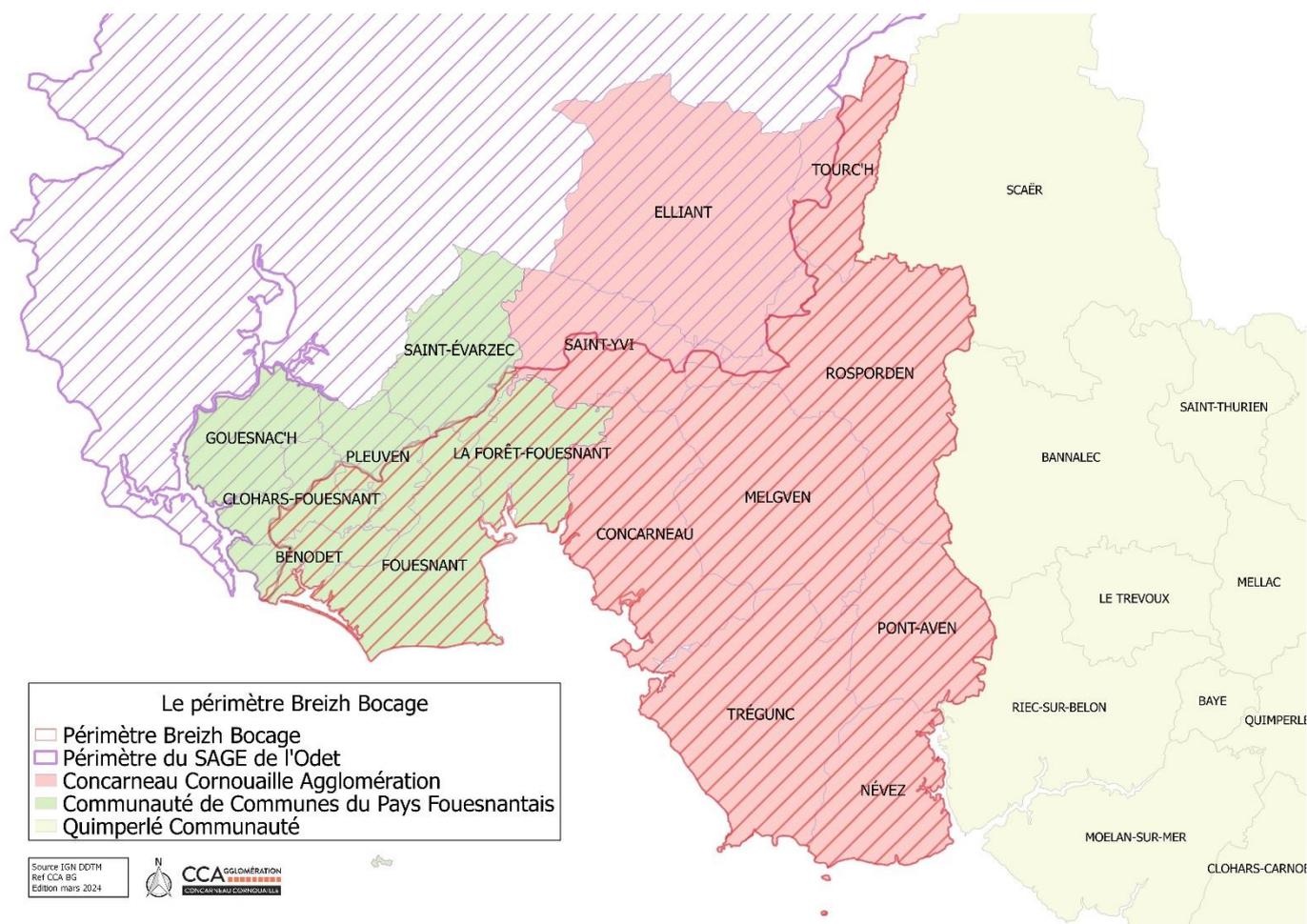
### Rappel du contexte

La réhabilitation du bocage présente de multiples intérêts en faveur de la qualité de l'eau, du maintien de la biodiversité (corridors écologiques), de la préservation des paysages, de la production de bois et du stockage de carbone.

Le programme régional de réhabilitation du bocage (Breizh Bocage) est mis en œuvre selon les modalités suivantes :

- **Sur le territoire administratif de Quimperlé Communauté**  
→ Sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé Communauté
- **Sur le territoire du Pays Fouesnantais et de l'agglomération de Concarneau (hors bassin versant de l'Odét)**  
→ Sous maîtrise d'ouvrage de CCA en partenariat avec la CCPF

La carte suivante illustre cette répartition :



## 1. Sur le territoire de l'Agglomération de Concarneau et du Pays Fouesnantais (hors Odet)

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.25 ETP technicien bocage + 0.05 ETP coordinatrice du SAGE

### 1/ Bilan des actions 2023

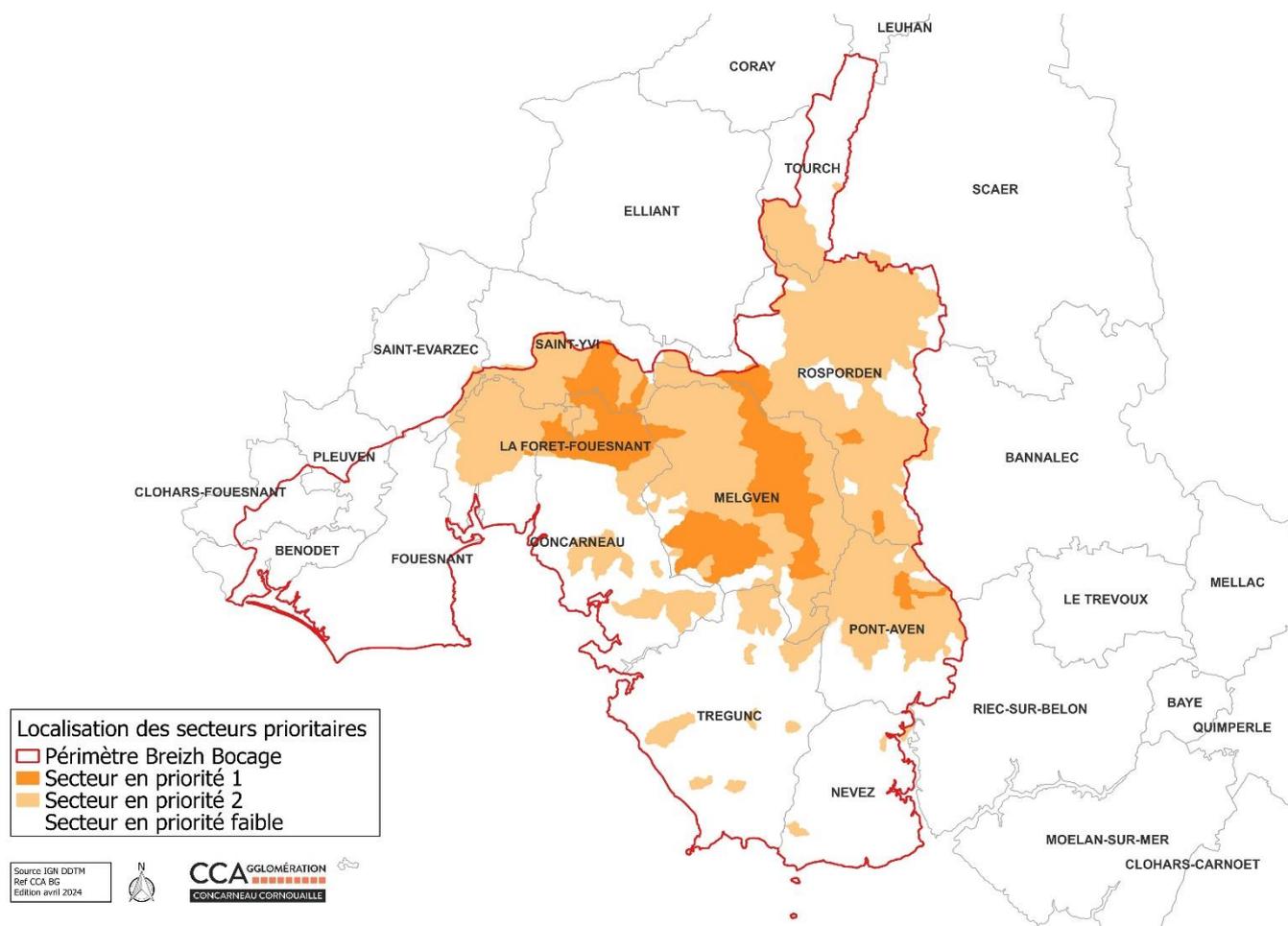
CCA, en partenariat avec la CCPF, a candidaté au nouveau programme régional Breizh Bocage 2023-2027 pour répondre aux enjeux suivants :

- Lutter contre la prolifération des algues vertes sur la Baie de la Forêt : en lien avec le volet réglementaire (ZSCE) porté par l'Etat
- Reconquérir la qualité sanitaire des zones conchylicoles : en lien avec le déclassement sanitaire de l'Aven aval et le plan d'actions renforcé qui sera mise en oeuvre en 2024
- Limiter les phénomènes de ruissellement et lutter contre les inondations (de faible intensité) de l'Aven => Limiter les phénomènes de ruissellement et lutter contre les inondations (de faible occurrence) de l'Aven

### L'année 2023 a été consacrée :

- A l'élaboration concertée d'une stratégie bocagère pour définir notamment les priorités et modalités d'interventions :
  - Structuration d'un BD SIG
  - Constitution et animation d'un Comité de Pilotage constitué d'Elus, de professionnels (filère bois, agriculteurs), des financeurs, des représentants de l'Etat, de représentants d'associations locales
  - Diagnostic de territoire et mise en évidence des besoins du territoire
- Analyse du diagnostic de territoire et définition d'un programme d'actions pluriannuel de travaux en lien avec le Comité de Pilotage

Le diagnostic de territoire a permis d'identifier des sous bassins prioritaires en fonction de leur localisation sur le périmètre du plan algues vertes, du risque inondation, de la dominante agricole (% SAU), de l'enjeu biodiversité, du linéaire de bocage existant ... Les secteurs prioritaires sont identifiés sur la carte suivante :



Cette étude territoriale a également permis de définir une stratégie pour répondre aux 4 objectifs suivants :

**1. Densifier le maillage et restaurer les haies existantes**

- Créer et planter de nouveaux linéaires
- Développer un sentiment d'appartenance

Pour les plantations, la priorité est donnée aux aménagements antiérosifs : talus perpendiculaires à la pente, en rupture de pente, en fonction des entrées de champs ... L'objectif annuel est de 5 Km de plantation

**2. Protéger l'existant et consolider les inventaires locaux**

- Protéger via la réglementation
- Création d'une BD homogène et fiable sur le territoire

**3. Mettre en place une gestion durable du bocage**

- Optimiser la fonctionnalité des haies
- Adopter des pratiques respectueuses, entretenir durablement

**4. Coordonner le dispositif,**

- Communiquer et sensibiliser à la nécessité d'une gestion durable du bocage
- Suivi technique et administratif du dispositif
- Mise en œuvre des travaux

► La stratégie bocagère de l'Agglomération de Concarneau et du Pays Fouesnantais est présentée en [Annexe 7](#).

**2/ Bilan financier 2023**

Sur un plan financier, le bilan est établi de la manière suivante :

Définition de la stratégie territoriale	Prévisionnel	Réalisé	% réalisé	Financement attendu		Reste à charge	
				Conseil Régional		%	€
				%	€		
Poste tk 0,25 ETP	14 000,00 €	12 383,85 €	88%	70%	8 668,70 €	30%	3 715,16 €
Poste coordinatrice 0,05 ETP	2 800,00 €	2 860,90 €	102%	70%	2 002,63 €	30%	858,27 €
<b>Total</b>	<b>16 800,00 €</b>	<b>15 244,75 €</b>	<b>91%</b>	<b>70%</b>	<b>10 671,33 €</b>	<b>30%</b>	<b>4 573,43 €</b>

## VIII - PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES AU DESHERBAGE CHIMIQUE

→ *Disposition n°6 du SAGE : Sensibiliser le grand public aux risques liés à l'usage des pesticides*

→ *Disposition n°8 du SAGE : Atteindre le « 0 phyto » dans l'entretien des espaces publics*

### 1. Sur le territoire de CCA

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération /0.05 ETP d'un technicien

Un programme de lutte contre les pollutions dues aux phytosanitaires non agricoles a été mis en œuvre sur le territoire de l'Odet à l'Aven depuis 2009. Tout d'abord orienté sur les pratiques communales, le programme a ensuite évolué vers les techniques de jardinage au naturel.

Depuis 2017, la loi Labbé tend à restreindre, voire à interdire, l'utilisation des pesticides. A ce jour, il n'est plus possible pour un particulier de se procurer des produits phytosanitaires. En conséquence, après avoir accompagné cette transition vers le jardinage au naturel pendant plusieurs années, CCA a pris la décision de ne plus travailler avec les jardiniers amateurs.

**Tous les efforts de la collectivité sont donc tournés vers les communes, pour lesquelles il subsiste toujours des difficultés pour entretenir l'espace public, notamment sur les cimetières et les terrains de sport.**

#### Evolutions de la loi Labbé

L'arrêté du 15 janvier 2021 dit « extension de la loi Labbé » modifie l'arrêté du 4 mai 2017. Il vise à interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022** sur un certain nombre de nouveaux espaces comprenant notamment :

- Les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément. Indirectement. Sur ces surfaces, les paysagistes ne peuvent plus utiliser de pesticides de synthèses.
- Les hôtels et les auberges collectives, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs les cimetières et columbariums
- Les équipements sportifs ...

La liste complète de ces espaces figure à l'arrêté du 15 janvier 2021.

Attention, les **produits utilisables en agriculture biologique, les produits à faible risque et les produits de biocontrôle restent autorisés.**

Il existe toutefois une exception pour certains équipements sportifs :

- Les terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs
- Les golfs et les practices de golf, uniquement s'agissant des départs, greens et fairways

Pour ces équipements sportifs particuliers, l'interdiction **entre en vigueur au 1er janvier 2025** (article 3).

#### Bilan des actions 2023

Pour 2023, l'action de CCA a essentiellement concerné :

Action	Résumé de l'action
Relais de la politique régionale	22 formations ont été proposées aux services techniques du territoire
Journée technique	Une journée « retour d'expérience » sur l'enherbement des cimetières a été organisée sur la commune de Névez. Cette rencontre a été animée par la MAB (Maison de la Bio) Cette rencontre a rassemblé une vingtaine d'élus et de techniciens de CCA.



## Bilan financier

Le bilan financier montre que le budget prévisionnel a été consommé dans sa totalité :

Poste de dépense	Prévisionnel	Réalisé	% réalisé	Financement attendu		Reste à charge	
				Conseil Régional		%	€
				%	€		
Animation CCA 0,05 ETP	2 500,00 €	2 476,77 €	99%	20%	495,35 €	80%	1 981,42 €
Prestation de la rencontre technique	1 000,00 €	1 050,00 €	105%	20%	200,00 €	81%	850,00 €
<b>Total</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 526,77 €</b>	<b>101%</b>	<b>20%</b>	<b>695,35 €</b>	<b>80%</b>	<b>2 831,42 €</b>

## IX – MOYENS MOBILISES

### 1. Equipe d'animation

L'équipe est composée de **11.33 ETP** répartis comme suit :

- CCA : 6.45 ETP
- Quimperlé Communauté : 3.55 ETP
- CCPF : 1.33 ETP

### 2. Bilan financier

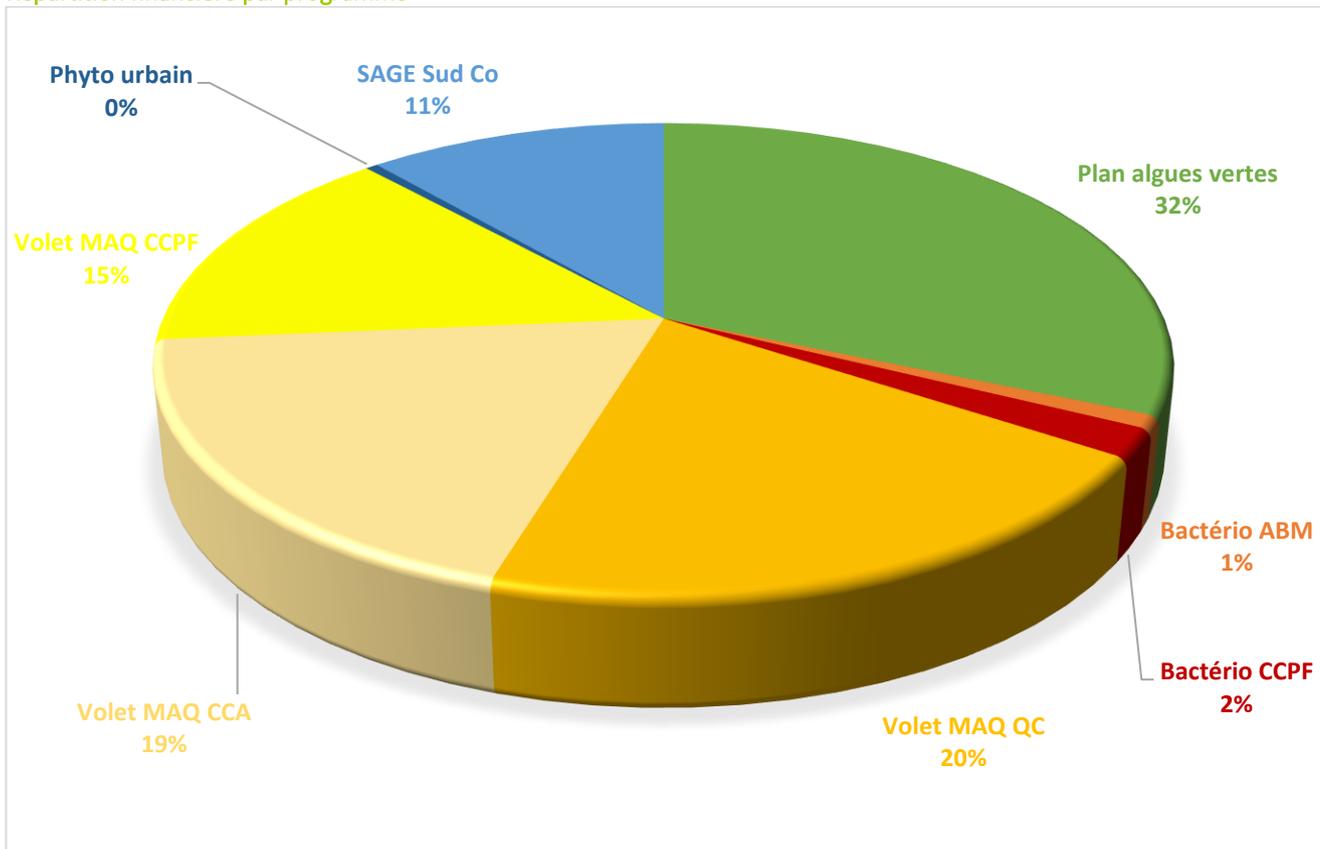
Pour 2023, le budget prévisionnel consacré aux opérations « bassins versant » sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes était estimé à **777 902 €**. Les dépenses réalisées ont été de **607 365 € soit un taux de réalisation de 78%**, avec un financement réparti comme suit :

- Porteur de projet : **298 019 € TTC** ⇒ **49%**
- AELB : **160 914 € TTC** ⇒ **26 %**
- Conseil Régional : **88 976 € TTC** ⇒ **15 %**
- Conseil Départemental 29 : **52 675 € TTC** ⇒ **9 %**
- Etat : **6 780 € TTC** ⇒ **1 %**

Compte tenu de la clé de répartition des dépenses définie dans la convention de partenariat entre les trois communautés de communes, la participation financière (une fois l'ensemble des subventions et participations déduites) pour chacune d'entre elle est la suivante :

- CCPF : **88 955 € TTC** ⇒ **14 %**
- CCA : **123 322 € TTC** ⇒ **20 %**
- QC : **85 742 € TTC** ⇒ **14 %**

Répartition financière par programme



Annexe 1 - Compte rendu des réunions de CLE

Annexe 2– Avis de la CLE

Annexe 3– Stratégie d’adaptation à l’ensablement de l’Aven et du Belon

Annexe 4 – Communication PLAV : Lettres agricoles – Articles et Communiqués de Presse

Annexe 5 – Bilan de la qualité des eaux de la Baie de la Forêt 2022/2023

Annexe 6 – Plaquette d’informations sur les MAEC

Annexe 7– Stratégie bocagère de l’Agglomération de Concarneau et du Pays Fouesnantais

Annexe 8– Bilan financier 2023